Quatre-vingt-sixième année. — N° 83. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 9 Avril 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'**Edition COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

Les décrets, arrêtés et circulaires concernant la **participation des employeurs à l'effort de construction** (versement de 1 p. 100 sur les salaires) ont été réunis en une brochure portant le **n° 1002**, qui est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **50 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13]).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 54-389 du 8 avril 1954 relative au Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles (p. 3118).

Loi n° 54-390 du 8 avril 1954 constatant la nullité de l'acte dit loi n° 2525 du 26 juin 1941 réglementant l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau et de l'acte dit loi n° 2691 du 26 juin 1941 instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (p. 3120).

Loi n° 54-391 du 8 avril 1954 ratifiant le décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération prise le 17 octobre 1950 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole (p. 3120).

(1 f.)

Loi n° 54-392 du 8 avril 1954 ratifiant le décret du 5 novembre 1951 approuvant la délibération du 10 mai 1951 du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française tendant à modifier le code des douanes en vigueur dans ce territoire (p. 3120).

Loi n° 54-393 du 8 avril 1954 ratifiant le décret du 20 juin 1949 portant approbation de la délibération de l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, en date du 28 janvier 1949, tendant à exonérer des droits de douane dans ce territoire toutes les marchandises importées pour le compte et aux frais de l'Etat, du territoire, des collectivités publiques et de l'institut de recherches médicales d'Océanie (p. 3121).

Loi n° 54-394 du 8 avril 1954 ratifiant la délibération du 19 juillet 1949 du conseil d'administration du Cameroun tendant à la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire (p. 3121).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Tableau d'avancement des magistrats du siège des cours et tribunaux (p. 3121).

Tableau d'avancement des juges de paix (p. 3121).

Tableau d'avancement des magistrats du parquet (p. 3124).

Ministère des affaires étrangères.

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 3125).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 8 avril 1954 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime) (p. 3125).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 3426).

Citation à l'ordre de l'armée aérienne (p. 3426).

Décrets du 8 avril 1954 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air (p. 3426).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 6 avril 1954 fixant le taux et les modalités d'assiette et de recouvrement de la redevance parafiscale perçue au profit de la Société professionnelle des produits français de terre cuite, de la Société professionnelle de la porcelaine française et de la Société française de céramique (p. 3428).

Ministère de l'agriculture.

Trente-septième liste de groupements coopératifs agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole et rectificatifs à de précédentes listes (p. 3429).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 54-339 modifiant le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines (rectificatif) (p. 3439).

Arrêté modifiant l'arrêté du 29 janvier 1953 portant désignation des membres de la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés (p. 3439).

Nominations à des emplois réservés (p. 3439).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 3439).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 3441).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Nomination de membre d'une intercommission. — Réunions de commissions des 7 et 8 avril 1954 (p. 3442).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 3443).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs et aux exportateurs et *avis* n° 483 de l'office des changes relatif aux importations et aux exportations de marchandises en provenance et à destination de l'étranger (p. 3443).

Avis aux exportateurs fixant le programme d'exportations pour 1953-1954 au titre de l'assistance économique à la Yougoslavie (p. 3443).

Situation de la Banque de France (p. 3444).

Annonces (p. 3445).

DEBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SEPARÉMENT)

N° 35 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 8 avril 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1871).

N° 25 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 8 avril 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 703).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE
(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 23

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 8 avril 1954 (p. 415).

CONSEIL ECONOMIQUE
(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 15

Avis et rapports. — Séance du 26 mars 1954 (p. 393).

LOIS

LOI n° 54-389 du 8 avril 1954 relative au Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles est un établissement public, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est soumis à la tutelle du ministre de l'éducation nationale et placé, en ce qui concerne la documentation professionnelle, sous le contrôle technique du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Loi n° 54-389. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 3160) ;

Rapport de Mlle Dienesch au nom de la commission de l'éducation nationale (n° 6699) ;

Avis de la commission des finances (n° 7099) ;

Discussion les 8 février et 4 mars 1954 ;

Adoption le 4 mars 1954.

Conseil de la République :

Transmission (n° 113, année 1954) ;

Rapport de M. de Maupeou au nom de la commission de l'éducation nationale (n° 142, année 1954) ;

Discussion et adoption de l'avis le 23 mars 1954.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 23 mars 1954.

Art. 2. — Le Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles met à la disposition des éducateurs, des parents, des étudiants et des élèves des établissements d'enseignement, la documentation nécessaire à ces derniers en vue de leur orientation scolaire et professionnelle.

Il élabore et diffuse cette documentation en liaison avec les représentants des professions et des administrations intéressées. Avec l'accord du ministre du travail et de la sécurité sociale, il peut participer au placement des étudiants et diplômés à leur sortie des établissements d'enseignement.

Art. 3. — Le Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles est administré par un directeur et un conseil d'administration.

Le conseil d'administration comprend:

Le directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant;

Le directeur de l'enseignement du second degré au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant;

Le directeur de l'enseignement technique au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant;

Le directeur de l'enseignement du premier degré au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant;

Le contrôleur des dépenses engagées au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant;

Le directeur du centre national de documentation pédagogique au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant;

Le directeur du service universitaire des relations avec l'étranger et la France d'outre-mer au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant;

Le directeur du travail au ministère du travail, ou son représentant;

Le directeur de la main-d'œuvre au ministère du travail, ou son représentant;

Le directeur de l'enseignement au ministère de la France d'outre-mer, ou son représentant;

Le sous-directeur de l'enseignement au ministère de l'agriculture, ou son représentant;

Le directeur de l'institut national démographique, ou son représentant;

Le président de la confédération des travailleurs intellectuels, ou son représentant;

Deux représentants de l'association des parents d'élèves des lycées et collèges;

Le président de l'union nationale des étudiants, ou son représentant;

Le président de l'union des grandes écoles, ou son représentant;

Deux représentants de l'association des parents d'élèves des collèges modernes et techniques;

Deux représentants de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre;

Trois représentants de l'union nationale des associations familiales;

Trois délégués du personnel;

Trois représentants du Parlement (deux pour l'Assemblée nationale et un pour le Conseil de la République);

Trois membres cooptés par le conseil d'administration parmi les personnalités qui se sont distinguées par leurs travaux concernant la documentation et la statistique.

Art. 4. — Les services du Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles sont placés sous l'autorité du directeur, nommé pour trois ans par arrêté du ministre de l'éducation nationale, après avis conforme du conseil d'administration.

Art. 5. — Une section du Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles fonctionne au siège de chaque académie.

Elle est administrée par un directeur, assisté d'un comité de direction.

Le directeur est nommé par le ministre de l'éducation nationale, après avis conforme du comité de direction et du conseil d'administration.

Le recteur est le président du comité de direction dont il nomme les membres par arrêté.

Le comité de direction est composé des représentants régionaux des administrations et des organismes énumérés à l'article 3.

Il comprend en outre trois représentants des conseils généraux du ressort de l'académie.

Art. 6. — Les ressources du Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles sont constituées notamment:

Par des subventions de l'Etat et des collectivités publiques;

Par des contributions privées;

Par des dons et legs;

Par le produit de la vente des documents qu'il édite.

Le budget du Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles est préparé par le directeur, soumis au conseil d'administration et arrêté par le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances.

Le Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles est soumis au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat et l'ordonnance du 23 novembre 1944 portant organisation d'un corps de contrôleurs d'Etat et fixant les modalités d'exercice du contrôle économique et financier.

Art. 7. — Les effectifs du personnel administratif et du personnel technique du Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, ainsi que les règles relatives au recrutement, à l'avancement et à la discipline de ces personnels, seront fixés dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi par un décret portant règlement d'administration publique contresigné par le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires. Ce décret prendra effet à partir du 1er janvier 1953.

Lors de leur intégration dans les nouveaux cadres et sous réserve qu'ils remplissent les conditions de diplôme et d'ancienneté qui seront fixées par le même décret, les agents déjà en fonction au Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles seront reclassés à un échelon correspondant à leur ancienneté de service et compte tenu, le cas échéant, de la durée des services publics antérieurs, civils et militaires. Cette même ancienneté sera validée pour la retraite dans les conditions générales fixées par la loi du 14 avril 1924 et les textes subséquents.

Le personnel détaché pourra choisir entre son cadre d'origine et le nouveau cadre créé.

Art. 8. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 avril 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre des affaires étrangères,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,

ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'agriculture,

ROGER HOUDET.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL COSTE-FLORET.

LOI n° 54-390 du 8 avril 1954 constatant la nullité de l'acte dit loi n° 2525 du 26 juin 1941 réglementant l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau et de l'acte dit loi n° 2691 du 26 juin 1941 instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Est expressément constatée la nullité:

1° De l'acte dit loi n° 2525 du 26 juin 1941 réglementant l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau;

2° De l'acte dit loi n° 2691 du 26 juin 1941 instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

Toutefois, la constatation de cette nullité ne porte pas atteinte aux effets découlant de l'application desdits actes antérieure à l'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 2. — L'article 24 de la loi du 22 ventôse an XII relative aux écoles de droit est modifié et complété ainsi qu'il suit:

« Nul ne pourra exercer la profession d'avocat près la cour de cassation, les cours d'appel et les tribunaux, sans avoir représenté au procureur général et fait enregistrer sur ses conclusions son diplôme de licencié en droit et, sous réserve des dispenses qui seront prévues par un règlement d'administration publique, son certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

« Il sera procédé par un règlement d'administration publique à l'organisation de l'enseignement et de l'examen en vue de l'obtention dudit certificat ».

Art. 3. — Le certificat d'aptitude à la profession d'avocat prévu à l'article précédent ne pourra être exigé des licenciés en droit titulaires de leur diplôme antérieurement à l'entrée en vigueur de l'acte dit loi n° 2691 du 26 juin 1941.

Art. 4. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'exercice de la profession d'avocat et les règles applicables à la discipline du barreau.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 avril 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

Loi n° 54-390. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Proposition de loi (n° 2433);

Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice (n° 3017);

Avis de la commission de l'éducation nationale (n° 6521);

Adoption sans débat le 23 juillet 1953.

Conseil de la République:

Transmission (n° 410, année 1953);

Rapport de M. Beauvais au nom de la commission de la justice (n° 687, année 1953);

Discussion et adoption de l'avis le 31 décembre 1953.

Assemblée nationale:

Avis du Conseil de la République (n° 7548);

Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice (nos 7734, 7955);

Adoption le 23 mars 1954.

LOI n° 54-391 du 8 avril 1954 ratifiant le décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération prise le 17 octobre 1950 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole (1).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Est ratifié le décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération prise le 17 octobre 1950 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 avril 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

LOI n° 54-392 du 8 avril 1954 ratifiant le décret du 5 novembre 1951 approuvant la délibération du 10 mai 1951 du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française tendant à modifier le code des douanes en vigueur dans ce territoire (2).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Est ratifié le décret du 5 novembre 1951 approuvant la délibération du 10 mai 1951 du Grand Conseil de

Loi n° 54-391. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi (n° 2689);

Avis de l'Assemblée de l'Union française, discuté et adopté le 26 février 1953 après un rapport de M. Galimand au nom de la commission des affaires financières;

Rapport de M. Vals au nom de la commission des affaires économiques (n° 7333);

Adoption sans débat le 13 décembre 1953.

Conseil de la République:

Transmission (n° 662, année 1953);

Rapport de M. Fousson au nom de la commission des affaires économiques (n° 118, année 1954);

Discussion et adoption de l'avis le 23 mars 1954.

Assemblée nationale:

Acte pris de l'avis conforme le 23 mars 1954.

Loi n° 54-392. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (2)

Assemblée nationale:

Projet de loi (n° 2690);

Avis de l'Assemblée de l'Union française, discuté et adopté le 26 février 1953 après un rapport de M. Schmitt au nom de la commission des affaires financières;

Rapport de M. Vals au nom de la commission des affaires économiques (n° 7334);

Adoption sans débat le 13 décembre 1953.

Conseil de la République:

Transmission (n° 663, année 1953);

Rapport de M. Fousson au nom de la commission des affaires économiques (n° 119, année 1954);

Discussion et adoption de l'avis le 23 mars 1954.

Assemblée nationale:

Acte pris de l'avis conforme le 23 mars 1954.

l'Afrique équatoriale française tendant à modifier le code des douanes en vigueur dans ce territoire.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 avril 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

LOI n° 54-393 du 8 avril 1954 ratifiant le décret du 20 juin 1949 portant approbation de la délibération de l'Assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie en date du 28 janvier 1949 tendant à exonérer des droits de douane dans ce territoire toutes les marchandises importées pour le compte et aux frais de l'Etat, du territoire, des collectivités publiques et de l'institut de recherches médicales d'Océanie (1).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Est ratifié le décret du 20 juin 1949 approuvant une délibération de l'Assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, en date du 28 janvier 1949, tendant à exonérer des droits de douane dans ce territoire toutes les marchandises importées pour le compte et aux frais de l'Etat, du territoire, des collectivités publiques et de l'institut de recherches médicales d'Océanie.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 avril 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Loi n° 54-393. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 2691) ;

Avis de l'Assemblée de l'Union française, discuté et adopté le 19 février 1953 après un rapport de M. Léger au nom de la commission des affaires financières ;

Rapport de M. Vals au nom de la commission des affaires économiques ;

Adoption sans débat le 13 décembre 1953.

Conseil de la République :

Transmission (n° 661, année 1953) ;

Rapport de M. Fousson au nom de la commission des affaires économiques (n° 120, année 1954) ;

Discussion et adoption de l'avis le 23 mars 1954.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 23 mars 1954.

LOI n° 54-394 du 8 avril 1954 ratifiant la délibération du 19 juillet 1949 du conseil d'administration du Cameroun tendant à la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire (1).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Est ratifiée la délibération du 19 juillet 1949 du conseil d'administration du Cameroun tendant à la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 avril 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Loi n° 54-394. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 2688) ;

Avis de l'Assemblée de l'Union française, discuté et adopté le 26 février 1953 après un rapport de M. Schmitt au nom de la commission des affaires financières ;

Rapport de M. Vals au nom de la commission des affaires économiques (n° 7332) ;

Adoption sans débat le 13 décembre 1953.

Conseil de la République :

Transmission (n° 661, année 1953) ;

Rapport de M. Fousson au nom de la commission des affaires économiques (n° 117, année 1954) ;

Discussion et adoption de l'avis le 23 mars 1954.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 23 mars 1954.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Tableau d'avancement des magistrats du siège des cours et tribunaux.

Conseillers à la cour d'appel de Paris.

1953

MM. Chauveau,
Dedieu.
Dupin.
Haquet.
MM. Papon.
Partange.
Roynard.

1954

MM. Barrau.
Berry.
Degouy.
Maurice.
MM. Médard.
Pernot.
Rogier.
Vallée.

Présidents de chambre des cours d'appel des départements.

1954

MM. Raixas (Bordeaux).
Bruneau (Aix).
Callay (Nancy).
Chevrier (Dijon).
Goffaux (Douai).
Gorphe (Poitiers).
Le Friec (Rennes).
MM. Mabit (Toulouse).
Marion (Lyon).
Masson (Douai).
Ricaud (Rennes).
Sebire (Caen).
Souppe (Lyon).
Thuriet (Riom).

Inscriptions maintenues en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953.

1945-1946

M. Marion (Lyon).

1948

M. Chevrier (Dijon).

1949

M. Gorphe (Poitiers). | M. Pourmarède (Aix).

1950

M. Goffaux (Douai). | M. Grimoult-Dubar (Rouen).

1951

MM. Calbairac (Toulouse). | M. Ricaud (Rennes).
Caillay (Nancy).

1952

MM. Le Friec (Rennes). | M. Thiriet (Riom).
Renault (Bordeaux).

1953

MM. Baixas (Bordeaux) | MM. Mabit (Toulouse).
Dargent (à la suite, Angers). | Souppe (Lyon).

Présidents de tribunal de 1re classe.

1954

MM. Baschet (Brest). | MM. Laidet (Pontoise).
Darroze (Nîmes). | Lelièvre (Rennes).
Davezan (Bordeaux). | Peiffert (Metz).
Génard (Casablanca). | Turban (le Havre).

Inscriptions maintenues en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953.

1951

MM. Martinet (Alger). | M. Verne (Toulon).
Turban (le Havre).

1953

MM. Cavellat (Nantes). | MM. Jacques (Quimper).
Davezan (Bordeaux). | Laidet (Pontoise).

Juges, juges d'instruction et juges des enfants au tribunal de la Seine.

1954

MM. Bonhoure, juge d'instruction. | MM. Joulin, juge.
Boyer, juge d'instruction. | Lehmann, juge.
Breynat de Saint-Veran, juge. | Lorgnier, juge.
Charles, juge d'instruction. | Malandrin, juge.
Desiry, juge. | Mille, juge.
Dior, juge. | Muller, juge d'instruction.
Doublet, juge. | Pommeray, juge.
Fenié, juge. | Prévost, juge d'instruction.
Frapier, juge d'instruction. | Rouet, juge.
Jacquinot, juge d'instruction. | Senlis, juge.
| Violle, juge.

Conseillers des cours d'appel des départements.

Inscriptions maintenues en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953.

1945-1946

MM. Faloux (Aix). | MM. Pons (Pau).
Lambert de Cesseau (Bordeaux). | de Pourquery de Boisserin (Bordeaux).
Lauvergeat (Bordeaux). | Vincent (Nîmes).

1947

MM. Audubert (Bordeaux). | MM. Hugues (Poitiers).
Barge (Dijon). | Monnet (Alger).
Geoffroy de La Mothe (Dijon). | Privé (Montpellier).
Guffard (Rennes). | Roux (Bordeaux).
Guyonnet-Duperat (Bordeaux). | d'Uhalt (Bordeaux).

1949

MM. Bousquet (Aix). | MM. Leyris (Nîmes).
Lebrun (Rouen). | Limouzineau (Dijon).

1950

MM. Arnaud (Dijon). | M. Martin (Nancy).
Baudot (Bourges).

1951

MM. Bez (Limoges). | MM. Lannoy (Douai).
Costa (Tunis). | Massenet (Rabat).
Croisier (Orléans). | Paget (Alger).
Derré (Poitiers). | Portoukalian (Aix).
Glodinon (Besançon). | Rosambert (Nancy).
Julian (Riom). |

1952

MM. Bersihand (Caen). | MM. Osmont d'Amilly (Alger).
Fournier (Rabat). | Ricalens (détaché).
Gelin (Lyon). | Suffert (Colmar).
Guillaume (Riom). | Terrin (à la suite, Dijon).
Mouraire (Aix). | Vialatte (Riom).
| Vitrou (Lyon).

1953

MM. Blanc (Aix). | MM. Kessis (Caen).
Chabert (Rabat). | Lesselin (Amiens).
Dorlhac (Alger). | Mannoni (Tunis).
Groetzinger (Colmar). | Meroc (Toulouse).
Guilleminot (Besançon). | Sadoul (Colmar).

Présidents de tribunal de 2e classe.

Inscriptions maintenues en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953.

1945-1946

M. Lemasson (Lunéville).

1947

MM. Bernardini (Guelma). | MM. Marquis-Sebie (Laval).
Lagarde (Blida). | Vieillard (Bourges).

1948

MM. Boissarie (Périgueux). | M. Jardel (Besançon).
Corbes (Saint-Malo).

1949

MM. Mouillard (Roanne). | M. Riart (Laon).
Nicolet (Chambéry).

1950

M. Donnart (Saint-Brieuc). | M. Mazabraud (Epernay).

1951

MM. Martin (Moulins). | M. Valeton (Grasse).
de Trémaudan (Saint-Nazaire).

1952

MM. Buffelan (Montauban). | MM. Schaeffer (Saverne).
Delcourt (Arras). | Thomas (les Sables-d'Olonne).
de Nucé de la Mothe (Pau).

1953

MM. Ausset (Fès). | MM. Lucciardi (Bastia).
François (Avignon). | Viatte (Auxerre).

Vice-présidents de tribunal de 1re classe.

Inscriptions maintenues en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953.

1945-1946

M. Rambert (Alger).

1947

MM. Gibert (Bordeaux). | M. Tuja (Bordeaux).
Laroche (Dijon).

1949

M. Baissette (Saint-Etienne).

1950

M. Mougne (Nancy).

1951

MM. Basset (le Havre). | MM. Helfer (Strasbourg).
Cornuey (Oran). | Mandeville (Oran).
Costes (Marseille). | Serin (Toulouse).
Desbordes (Limoges).

1952

M. Descheries (Clermont-Ferrand). | MM. Musset (Rabat).
| Vandevoir (Valenciennes).

1953

MM. Krier (Metz). | M. Vienne (Lille).
Saliceti (Tunis).

Vice-présidents de tribunal de 2e classe.

1949

M. Thomas (Sarreguemines).

1952

M. Hoss (Laon).

1953

M. Monestier (Béziers).

1954

MM. Bracquemond (Chambéry). | MM. Tertian (Fès).
Couranjou (Blida). | Touzet (Agen).
Seché (le Mans).

Juges, juges d'instruction, juges des enfants et juges cantonaux.

1945-1946

MM. Brohner, juge des enfants (Colmar).
Caron, juge (Grenoble).
Dauvergne, juge (Rennes).
Feypell, juge (Strasbourg).
Froehlich, juge cantonal (Morhange).
MM. Heimlich, juge (Metz).
Hirschy, juge cantonal (Ferrette).
Purtscher, juge (Mulhouse).
Schaeffer, juge cantonal (Fénétrange).

1947

MM. Auber, juge (Bordeaux).
Dave, juge (Nîmes).
M. Geyer, juge (Mulhouse).

1948

M. Didion-Rasponi, juge d'instruction (Nancy).

1949

MM. Breuil, président à la suite (Château-Gontier).
Bernateau, juge (Bordeaux).
Enaud, juge (Rennes).
MM. Lachèze, juge (Toulouse).
Michel, juge des enfants (Marseille).

1950

M. Blondeau, juge des enfants (Saint-Etienne).
M. Rat, juge (Toulon).

1951

MM. Bellon, juge d'instruction (Bordeaux).
Bordessoules-Desortiaux, juge (Limoges).
Farisy, juge des enfants (Poitiers).
MM. Florens, juge d'instruction (Marseille).
Maurel, juge (Pontoise).
Monestier, juge (Toulouse).
Reynis, juge (Toulouse).

1952

MM. Bouchard, juge d'instruction (Dijon).
Boussaussois, président (Soissons).
Estève, juge (Oran).
Goetzmann, juge (Strasbourg).
Grésillon, juge d'instruction (détaché).
MM. Morère, juge (Casablanca).
Piques, juge (Nice).
Pradel-Balade, juge (Angoulême).
Roger, juge d'instruction (Poitiers).
Vulliet, juge d'instruction (Marseille).

1953

MM. Abauzit, juge (Nîmes).
Bilger, juge (Strasbourg).
Blouet, président (Vire).
Caillamand, juge des enfants (Limoges).
Cazalis, président (Bagnères-de-Bigorre).
Chevallier, juge d'instruction (Nantes).
Chuzy, juge d'instruction (Nancy).
Cossa, président (Autun).
Crespy, juge d'instruction (Toulouse).
Decroux, juge (détaché).
Delfau, président (Yvetot).
Deltour de Chazelles, juge (Marseille).
Doll, juge d'instruction à la suite (Colmar).
Ducos de La Haille, juge (Pontoise).
Fontès, juge d'instruction (Montpellier).
Gardon, juge des enfants (Angers).
Geiskopp, juge (Strasbourg).
Guthmann, juge d'instruction (Nice).
MM. Jaubert, juge d'instruction (Saint-Etienne).
Labrune, juge (Bordeaux).
Leduc, juge des enfants (Toulon).
Léger, président (Clermont).
Lejeune, juge (Pontoise).
Luaire, juge (Saint-Etienne).
Luc, juge d'instruction (Bordeaux).
Perrot, juge d'instruction (Versailles).
Rectenwald, juge (Tunis).
Rémy, juge d'instruction (Valenciennes).
Renaud, président (Pontarlier).
Revol, juge (Casablanca).
Roth, juge (Marseille).
Rousseau, juge (Poitiers).
Roussel, président (Thiers)
Teboul, juge (Oran).
Trotabas, président (détaché).
Vernazobres, juge (Toulouse).
Wagner, juge (Metz).
Zevaco, juge d'instruction (Constantine).

1954

MM. Adam, juge (Nancy).
Agède, président (Saint-Gaudens).
Andarelli, juge d'instruction (Alger).
Aurillon, juge (Versailles).
Bailleul, président à la suite (Baume-les-Dames).
Bardin, juge (Nancy).
Baligne, juge d'instruction (Marseille).
Bayssière, juge (Rabat).
Besset, juge d'instruction (Toulouse).
Biboud, juge (Grenoble).
Blaser, juge (Colmar).
MM. Bonet, juge d'instruction (Montpellier).
Brille, juge d'instruction (Amiens).
Buthaud, juge (Tunis).
Cabantous, juge d'instruction (Pontoise).
Calamy, juge (Clermont-Ferrand).
Calmejane-Course, président (Sarlat).
Cassagne, juge (Versailles).
Castanier, président (Tournon).
Caudan, président (Pontivy).
MM. Chapuis, président (Mayenne).
Chenu, président (Trévoux).
Chevallier, juge d'instruction (Tours).
Coulon, juge (Nice).
Croizé, président (Thonon).
Daniel, juge d'instruction (Rouen).
Dellery, président (Hazebrouck).
Ducros, juge (Marseille).
Durat, président (Toul).
Eloy, président (Saint-Omer).
Estival, juge (Montpellier).
Fournier, juge d'instruction (Marseille).
Fuster, juge d'instruction détaché à la suite (Seine).
Gandon, juge d'instruction (Limoges).
Gary, juge des enfants (Angoulême).
Gélézeau, juge (Casablanca).
Goetlé, juge d'instruction (Strasbourg).
Mlle Haller, juge (Lille).
MM. Henriquet, juge (Constantine).
Henry, juge des enfants (le Havre).
Honsel, juge des enfants (Rouen).
Jaeger, juge (Strasbourg).
Janicot, juge (Saint-Etienne)
Jaubert, juge (Bordeaux).
Joulin, juge d'instruction (Reims).
Joseph, juge des enfants (Strasbourg).
Judlin, juge cantonal (Sainte-Marie-aux-Mines).
de Lagrexol, président (Bonneville).
Lampert, juge d'instruction à la suite (Mulhouse).
Lauriol, juge (Alger).
Legrand, président (Dinan).
MM. Le Guen, juge d'instruction (Lyon).
Lemoine, juge (Casablanca).
Lespine, président (Villefranche-de-Rouergue).
Lévy, juge d'instruction (Strasbourg).
Lévy, juge des enfants (Béthune).
Maumy, juge (Casablanca).
Mestre, président (Evreux).
Miquel, juge (Marseille).
Muster, juge d'instruction (Mulhouse).
Nollen, juge d'instruction (Béthune).
Payot, juge (Colmar).
Pellegrin, juge (Nice).
de Peretti, juge (Tours).
Perez, juge (Reims).
Perrier, juge d'instruction (Nîmes).
Perrot, juge d'instruction (Quimper).
Poitgeol, président (Basse-Terre).
Queylard, président (Issoire).
Reynault, président (Rambouillet).
Ribstein, juge des enfants (Mulhouse).
Saget, juge d'instruction à la suite (Clermont-Ferrand).
Simart, président (Fontainebleau).
Soulas, président (Tarascon).
Spitzner, juge cantonal (Molsheim).
Sultana, juge d'instruction (Brest).
Surrel, juge (Tunis).
Taillinaud, président (Jonzac).
Tiret, juge (Marseille).
Tual, juge d'instruction (le Mans).
Ulrich, juge cantonal (Colmar).

Juges suppléants.

1951

M. Monboisset (Paris).

1952

M. Gazier (Amiens).
Mlle Lefèvre (congé de longue durée).

1953

MM. Barrot (Paris).
Bierer (Alger).
François (Nîmes).
Gros-Abadie (Alger).
Mme Laffargue (Bordeaux).
MM. Landau (Meknès)
Pommier (Rabat).
Raybaud (Alger).
Riaufol (Toulouse).
Rossi (Bastia).
Voglimacci (Alger).

1954

Mlle Anglade (Besançon).
Mme Auriault, épouse Remuzon (Poitiers).
Barboux, épouse Aldebert (Aix).
MM. Bécache (Alger).
Benoit-Guyod (Paris).
Biraben (Pau).
Bonelli (Meknès).
Bennefous (Oudjda).
Bourge (Alger).
Mlles Brachet (Rouen).
Calon (Paris).
MM. Chabrol (Paris).
Chirol (Nancy).
Christaud (Alger).
Clavelier (Riom).
Constantin (Limoges).
Cozic (Rennes).
Dechaix (Paris).
Dejean (Alger).
Derrien (Alger).
Mme Dessart, épouse Bevin (Rouen).
MM. Draï (Tunis).
Gaudin (Caen).
Gaulmin (Alger).
Gaulier (Douai).
Girod (Colmar).
Gratadour (Bordeaux).
Grosjean (Besançon).
MM. Hanne (Montpellier).
Hecquard (Aix).
Jacob (Grenoble).
Janvier (Rennes).
Jolibois (Alger).
Jolivet (Caen).
Lalanne (Grenoble)
Lanata (détaché).
Lalourte (Dijon).
Lelion (Rennes).
Mme Lemonier, épouse Lalanne (Grenoble).
M. Lemoyne (Chambéry).
Mlle Linais (Paris).
M. Mauche (Rouen).
Mlles Michaud (Poitiers).
Miniscloux (Nancy).
Mondet (Chambéry).
MM. Mortier (Alger).
Nier (Fort-de-France).
Nogués (Colmar).
Pont (Poitiers).
Priclot (Dijon).
Rabut (Paris).
Ricard (Orléans).
Robert (Paris).
Texier (Alger).
Thierry (Grenoble).
Trial (Riom).
Vernette (Agen).
Zambeaux (Colmar).

Juges de paix d'Afrique du Nord.

ALGÉRIE

1948

M. Ettori (tribunal de simple police) (1re classe).

1953

M. Kellal (Inkermann) (3e classe).
M. Prost (El-Milia) (4e classe).

1954

MM. Bonvino (Philippeville) (3e classe).
Danvel (Sétif) (3e classe).
Fontana (détaché) (3e classe).
Grevet (Saint-Arnaud) (3e classe).
MM. de Loys (Constantine) (3e classe).
Riss (Mercier-Lacombe) (2e classe).
Savignac (Kenchela) (3e classe).
Viala (Frenda) (3e classe).

TUNISIE

1952

M. Py (Tunis-Nord) (2e classe).
M. Soulié (Medjez-el-Bab) (2e classe).

1953

MM. Girard (Bizerte) (3e classe).
Jourdan (Grombalia) (3e classe).
MM. Leclair (Sfax) (3e classe).
Molinari (détaché) (3e classe).

MAROC

1945-1946

M. Valero (Casablanca-Nord) (1re classe).

1949

M. Gély (Casablanca-Sud) (1re classe).

1953

M. Brard (Meknès) (2e classe).

Fait à Paris, le 7 avril 1954.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
RENÉ COTY.

Tableau d'avancement des juges de paix.

I. — *Juges de paix du 2e grade.*

1950

M. Lucas (Nantes).
M. Monteil (Toulouse).

1951

M. Esquerre (Bordeaux).
M. Lanata (Marseille).

1952

M. Brézès (Nice).
M. Petit (Nancy).

1953

MM. Bellinger (Amiens).
Cambre (Bordeaux).
Cossa (Nîmes).
Devos (Nancy).
MM. Fronteau (Tours).
Gaudart (Fort-de-France).
Latil (Lyon).

1954

MM. Babouard (Bordeaux).
Baudson (Amiens).
Brissaud (Sèvres).
Caillol (Perpignan).
Duchaussoy (Cambrai).
Jean-Baptiste, dit Milhet (Dieppe).
MM. Latour (Bordeaux).
Leroy (Tourcoing).
Santelli (Rouen).
Vidal (Limoges).
Vieillard (Clermont-Ferrand).

II. — *Suppléants rétribués de juge de paix.*

1951

M. Burnel (Paris).
Mme Forgues (Toulouse).

1952

Mme Bache (Bordeaux).
M. Baud (Bordeaux).
Mme Chenier (Poitiers).
Mme Lamarque (Nîmes).
M. Renard (Paris).

1953

M. Bagneris (Montpelier).
Mme Cabannes (Paris).
MM. Deydier (Pau).
Inchauspe (Agen).
Mlle Jammes (Agen).
MM. Lacombe (Pau).
Morin (Grenoble).
Mmes Navarre (Douai).
Parrat (Montpellier).
Pierre (Rennes).
M. Perières (Paris).
Mmes Poupard (Poitiers).
Texier (Nîmes).

1954

M. Serra (Bastia).

Fait à Paris, le 7 avril 1954.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
RENÉ COTY.

Tableau d'avancement des magistrats du parquet.

Substituts du procureur général près la cour d'appel de Paris.

1950

MM. Bogue.
Bolognesi.
M. Legris.

1951

M. Bray.

1952

M. Cunéo.
M. Turlan.

1953

M. Baschet.
M. Boucheron.

1954

MM. Combaldieu.
Cusin.
MM. Gégout.
Marion.

Procureurs de la République de 1re classe.

1954

MM. Berger (Clermont-Ferrand).
Blet (le Havre).
Borel (Nancy).
de Franceschi (Rabat).
MM. Maraud (Poitiers).
Périer (Angoulême).
Roume (Nîmes).

Inscriptions maintenues en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953.

1945-1946

M. Varlet (Angers).

1949

M. Berger (Clermont-Ferrand).

1952

M. Poiraud (Nantes).

1953

MM. Borel (Nancy).
Reboul (Toulouse).
M. Schmit (Mulhouse).

Substituts des procureurs généraux près les cours d'appel des départements.

1954

MM. Bagnères, avocat général (Lyon).
Belleau, avocat général (Dijon).
Benoît-Cattin, avocat général (Limoges).
Bernasconi, avocat général (Alger).
Billuart, avocat général (Besançon).
du Colombier, avocat général (Aix).
Cordier, avocat général (Colmar).
Crayol, avocat général (Tunis).
Gard, avocat général (détaché).
Gary, avocat général (Rabat).
Guérin-Villeaubreil, avocat général (Caen).
Hauss, avocat général (Nancy).
MM. Lécrivain, avocat général (Angers).
Malaval, avocat général (Rabat).
Orsat, avocat général (Grenoble).
Paquier, avocat général (Douai).
Pascal, avocat général (Lyon).
Payrau, avocat général (Bordeaux).
Pech, avocat général (Agen).
Pellissier, avocat général (Chambéry).
Rocca, avocat général (Alger).
Saintoyant, avocat général (Colmar).
Salingardes, avocat général (Riom).
Vercier, avocat général (Aix).
Vieillard, avocat général (Douai).

Substituts du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

1954

MM. Blondeau.
Boucly.
Cénac.
Coester.
Delacroix (ministère de la justice).
Dubost.
Fouquin.
Hubert (ministère de la justice).
Klein.
Laguerre.
Mazet.
Melloïée.
MM. Mérimée (ministère de la justice).
Nepveu.
Noel (ministère de la justice).
Potier (ministère de la justice).
Ouest.
Rouillé.
Seiliensperger.
Thivent.
Touffait.
Tunc (ministère de la justice).

Procureurs de la République de 2e classe.

Inscription maintenue en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953.

1953

M. Menneteau (Sousse).

Substituts de procureurs de la République.

1945-1946

M. Lourd (Grenoble).
M. Mairin (à la suite, Nimes).

1947

MM. Colonna d'Istria (Nice).
Fourey (Alger).
M. Tonnabel (Nimes).

1948

M. Chevrou (Bordeaux).
M. Foucart (Dijon).

1949

M. Guérin (Lyon).
M. Malingre (Limoges).

1950

MM. Aynes (Lyon).
Bérenger (Toulon).
Brin (détaché au ministère de la justice).
MM. Jeandet (Clermont-Ferrand).
Pineau (Angoulême).
Renand (Lyon).

1951

MM. Gaillard (Tours).
Pfleger (Strasbourg).
Reynaud (Bordeaux).
M. Schuler (détaché au ministère de la justice).

1952

MM. Anthon (Mulhouse).
Cochet (Amiens).
Douzans (Toulouse).
Giafferi (Versailles).
Jary (ministère de la justice).
Laurent (Bordeaux).
MM. Tirel (Nantes).
Vergne (ministère de la justice).
Verrier (ministère de la justice).

1953

MM. Baudoin (ministère de la justice).
Bruneau (ministère de la justice).
Combescure (Nancy).
Deshais du Portail, procureur de la République (Provins).
Haynau, procureur de la République (Hazebrouck).
Joubrel (ministère de la justice).
MM. Lapeyre, procureur de la République (Muret).
Oddou (Marseille).
Perdriau (ministère de la justice).
Raoult, procureur de la République (Saint-Lô).
Vis, procureur de la République (Clermont).

1954

MM. Audureau (détaché à la suite, Seine).
Bergé, procureur de la République (Saint-Gaudens).
Blondet, procureur de la République (Saint-Jean-de-Maurienne).
Bryon (Lyon).
Cambedouzou, procureur de la République (Jonzac).
de Cazeneuve, procureur de la République (Vire).
MM. Chapard, procureur de la République (détaché).
Chenier, procureur de la République (Cognac).
Choplin, procureur de la République (Mayenne).
Comiti (Tunis).
Constantin (Marseille).
Corlin, procureur de la République (Saint-Julien).
Crès, procureur de la République (le Blanc).
MM. Crétien (Nancy).
Crozat (détaché).
Dard, procureur de la République (Mâcon).
Delpuech (Clermont-Ferrand).
Demassieux (Valenciennes).
Dupuis, procureur de la République (Vouziers).
Dussert (Angoulême).
Elissalde (Versailles).
Epron, procureur de la République (Gap).
Fortier (détaché au ministère de la justice).
Gautheron (à la suite, Clermont-Ferrand).
Guérin (Saint-Etienne).
Laboulbène (Alger).
Lafabrie-Raymond (Bordeaux).
Lavedan, procureur de la République (Millau).
Lemant (Pontoise).
Lévy (Mulhouse).
Lhermitte, procureur de la République (Louviers).
MM. Manuel, procureur de la République (Privas).
Mazel (Nice).
Nicolet (Pontoise).
Norès (Alger).
Paire (Saint-Etienne).
Pierron (Rennes).
Pignerol (Dijon).
Pigny, procureur de la République (détaché).
Poirot (Metz).
Puchens (détaché à la suite, Seine).
Quatre (Lyon).
Rivière (Toulouse).
Servat, procureur de la République (Villefranche-de-Rouergue).
Simon, procureur de la République (Fontainebleau).
Tallet (Marseille).
Tharasse (détaché au ministère de la justice).
Thiéret, procureur de la République (Lisieux).
de Verdilhac, procureur de la République (Compiègne).
Zamouth (Casablanca).

Attachés titulaires.

1954

MM. Allaer.
Bordas.
Dallant.
Duflef.
Lesire.
MM. Roignot.
Schewin.
Viché.
Vincent.

Fait à Paris, le 7 avril 1954.

Le premier président de la cour de cassation, président de la commission du tableau d'avancement,
PICARD.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mars 1954: page 2509, 5e ligne, au lieu de: « M. Saury (René-André) », lire: « M. Saury (Pierre-André) ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 8 avril 1954 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant que de graves dissentiments au sein du conseil municipal de Rochefort qui se sont notamment traduits par le refus du vote du budget, entravent l'administration de la commune;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la ville de Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette ville une délégation spéciale composée de MM. Brisson (Georges), Prudhon (André), Richard (Henri).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citation à l'ordre de l'armée.

Par décision en date du 1er avril 1954, le ministre de la défense nationale et des forces armées régularise la citation ci-après à l'ordre de l'armée :

Lorillon (Pierre-Roger), capitaine, groupement aérien tactique Sud.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Citation à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision en date du 1er avril 1954, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite :

A l'ordre de l'armée aérienne.

(A titre posthume.)

Rapinat (Pierre), capitaine, groupe de chasse 2/22 « Languedoc ».

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Elle annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de chasse accordée à titre posthume, par ordre n° 7, en date du 17 février 1954, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Décret du 8 avril 1954 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 8 avril 1954, sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er avril 1954 :

1. — **Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels :

M. Coutaud (Germain-Yves), en remplacement de M. le colonel Rebillon, admis en congé du personnel navigant.

M. Muller (Joseph-Célestin), en remplacement de M. le colonel Paquier, admis en congé du personnel navigant.

M. Vouzellaud (Jacques-Pierre-Marcel), réalisation d'effectifs.

M. Motte (Roger-Emile), réalisation d'effectifs.

M. Tardy de Montravel (Jacques-Maurice-Amédée), réalisation d'effectifs.

M. Lager (Gustave-François), réalisation d'effectifs.

M. Rousseau-Dumarcet (Louis), réalisation d'effectifs.

M. de Roffignac (Charles-Ferdinand-Martial), réalisation d'effectifs.

M. Vignerot (Georges-Louis-Marcel), réalisation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants :

M. Aouach (Georges-Louis-Gabriel), en remplacement de M. le lieutenant-colonel du Chemin de Chasseval, admis en congé du personnel navigant.

M. Jamot (Gaston-Eugène-Albert), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Allemand, admis en congé du personnel navigant.

M. Rozoy (Marie-Luc-François), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Coutaud, promu.

M. Goychman (Georges), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Muller, promu.

M. Mitterrand (Jacques-Marie-Edouard-Jean), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Vouzellaud, promu.

M. Morin (Xavier-Pierre), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Motte, promu.

M. Voituriez (Bernard-Marie-Paul-André-Noël), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Tardy de Montravel, promu.

M. Heulin (Fernand-Eusèbe-Albert), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Lager, promu.

M. Vaquer (Paul-Xavier-Antoine), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Rousseau-Dumarcet, promu.

M. Sauterey (Maurice-Pierre), en remplacement de M. le lieutenant-colonel de Roffignac, promu.

M. Ragot (Georges-Joseph), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Vignerot, promu.

M. Verhille (Jean-Marie-Joseph-Arthur), réalisation d'effectifs.

M. Nottelle (Paul-Antoine), réalisation d'effectifs.

M. Guillou (Jean-Donatien-Pierre), réalisation d'effectifs.

M. Fabry (Jacques-Paul-Etienne), réalisation d'effectifs.

M. Tanguy (Victor), réalisation d'effectifs.

M. de Labrouhe de Laborderie (Maurice-Marie-Georges), réalisation d'effectifs.

M. Ruby (Georges-André), réalisation d'effectifs.

M. Martin (Raymond-Victor-Gualbert), réalisation d'effectifs.

M. Valette (Pierre-Marie-Eugène), réalisation d'effectifs.

M. Le Groignec (Jacques-Etienne), réalisation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines :

M. Vallette (René-Marie-Marcel), en remplacement de M. le commandant Basseras, décédé.

M. Chauve (Jean-Louis-Pascal), en remplacement de M. le commandant Odobez, admis en congé du personnel navigant.

M. Briano (Marcel-Robert-Pierre-Marie), en remplacement de M. le commandant Aouach, promu.

M. Gelly (Max-Joseph), en remplacement de M. le commandant Jamot, promu.

M. Rousselot (Marcel-Auguste-Antoine), en remplacement de M. le commandant Rozoy, promu.

M. Martin (Clovis-Albert-Louis), en remplacement de M. le commandant Goychman, promu.

M. Charles (René-Jean), en remplacement de M. le commandant Mitterrand, promu.

M. de La Crople de Chanterac (Louis-Marie-Just), en remplacement de M. le commandant Morin, promu.

M. Desessard (Clément-Jules-François), en remplacement de M. le commandant Voituriez, promu.

M. Louveau (Jean-Georges-Gabriel), en remplacement de M. le commandant Heulin, promu.

M. Canuel (Henri-Marie-Maxime), en remplacement de M. le commandant Vaquer, promu.

M. Barthes (Louis), en remplacement de M. le commandant Sauterey, promu.

M. Vergnou (Pierre-Gérard), en remplacement de M. le commandant Ragot, promu.

M. Nabonne (Jean-Léon-Louis), en remplacement de M. le commandant Verhille, promu.

M. Lataillade (Michel-Jean-Eugène), en remplacement de M. le commandant Nottelle, promu.

M. Tardy (Michel), en remplacement de M. le commandant Guillou, promu.

M. Brienne (Jean-Joseph-Justin), en remplacement de M. le commandant Fabry, promu.

M. de Saboulin-Bollena (Pierre-François-Marie), en remplacement de M. le commandant Tanguy, promu.

M. Cadet (Marcel-Jean), en remplacement de M. le commandant de Labrouhe de Laborderie, promu.

M. Abbadie (Henri-Lucien), en remplacement de M. le commandant Ruby, promu.

M. Teisseire (Jean-Léon-Pierre), en remplacement de M. le commandant Martin, promu.

M. Pinaud (Emilien-Gaston-Maurice), en remplacement de M. le commandant Valette, promu.

M. Rouxel (Yves-Alexis-René), en remplacement de M. le commandant Le Groignec, promu.

M. Aymé (Guy-Pierre), réalisation d'effectifs.

M. Brioude (Adrien), réalisation d'effectifs.

M. Villiers (Hubert-Laurent), réalisation d'effectifs.

M. Receveau (Roger-Louis), réalisation d'effectifs.

M. Schutz (Henri-Nicolas-Julien), réalisation d'effectifs.

M. Le Guen (André-Jean-Auguste), réalisation d'effectifs.

M. Perret (Louis-Joseph-Marie), réalisation d'effectifs.

M. Lorioz (Maurice-Fernand-Joseph-Maxime), réalisation d'effectifs.

M. Rouillon de Gironville (Michel-René-Henri), réalisation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants :

3e tour (ancienneté). M. Payen (René-Georges), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Kerrien, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Labaye (Georges-Charles-Jean), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Joly, décédé.

2e tour (choix). M. Orlat (André-Jacques), en remplacement de M. le capitaine Leulier, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Meugin (Georges-Pierre), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Rapinat, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Léon-François), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Guerrieri, promu.

2e tour (choix). M. Cinquin (Louis-Henri), en remplacement de M. le capitaine Maheo, promu.

3e tour (ancienneté). M. Denis de Senneville (Jean-Yves-Marie), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Pescheux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bourgault (Maurice), en remplacement de M. le capitaine Alesch, promu.

2e tour (choix). M. Rouyer (Michel-Marie), en remplacement de M. le capitaine Petrus, promu.

3e tour (ancienneté). M. Marraud (Pierre-Clément-Marie), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Lupold, promu.

1er tour (ancienneté). M. Billon (André-Julien-Antoine), en remplacement de M. le capitaine Delmer, promu.

2e tour (choix). M. Auffray (Jules-Henri-Antoine), en remplacement de M. le capitaine Dagain, promu.

3e tour (ancienneté). M. Vernet (Jean-Louis), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Bruyere, promu.

1er tour (ancienneté). M. Landragin (René-Jacques-Guy), en remplacement de M. le capitaine Veyrat, promu.

2e tour (choix). M. de Reboul (Paul-Marie-Joseph-René), en remplacement de M. le capitaine Montagne, promu.

3e tour (ancienneté). M. Journaux (Jean-Yves-Marie), en remplacement de M. le capitaine Guillou, promu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Robert-Ernest), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Chauchot, promu.

B. — Cadre sédentaire

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Henry (Edouard), en remplacement de M. le colonel Allongue, retraité.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Briand (Jean), en remplacement de M. le commandant Bonnal, promu.

M. Soutzo (Michel-Harold), en remplacement de M. le commandant Schultzki, promu.

M. Morvan (Jean-Blaise-Lucien), en remplacement de M. le commandant Baudoult d'Hautefeuille, promu.

M. Roche (Pierre-Maurice), en remplacement de M. le commandant Aulin, promu.

M. Ragout (Paul-Aimé), en remplacement de M. le commandant Dumeige, promu.

M. Benard (Louis-Roger), en remplacement de M. le commandant Lacape, promu.

II. — **Corps des officiers des bases de l'air.**

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Demenet (Jean-Pierre-Henri), en remplacement de M. le commandant Vuaroqueaux, promu.

M. Cournal (Hubert-Narcisse), en remplacement de M. le commandant Janicot, retraité.

M. Salaün (Jean-Yves), réalisation d'effectifs.

M. Lépine (Marcel-Léon-Emilien), réalisation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Pesteil (Fernand-Yves), en remplacement de M. le capitaine Marbaix, retraité.

2e tour (choix). M. Morardet (Marcel-Marie-Charles), en remplacement de M. le capitaine Demenet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gaits (Jean-Charles-Marcel), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Cournal, promu.

1er tour (ancienneté). M. Carpentier (Marcel-Robert-Edmond), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Salaün, promu.

2e tour (choix). M. Caillaux (Robert-Joseph-Eugène), en remplacement de M. le capitaine Lépine, promu.

3e tour (ancienneté). M. Girard (Pierre), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Martinelli (Jacques-Jean), inscrit au tableau, réalisation d'effectifs.

III. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Michel (André-Louis), en remplacement de M. le colonel Bouhet, retraité.

M. Cléroux (Roger-Arsène), réalisation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Conte (Claude-Louis-Etienne), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Michel, promu.

M. Tourin (André-Marcel), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Cleroux, promu.

M. Dupouy (Jean), réalisation d'effectifs.

M. Pain (Jean-Louis), réalisation d'effectifs.

M. Clement (Louis-Maurice), réalisation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Lefebvre (François-Jacques-Louis), en remplacement de M. le commandant Garello, promu.

M. Meyer (Pierre-Ferdinand), en remplacement de M. le commandant Blas, promu.

M. Riorin (Charles-Edouard-Louis), en remplacement de M. le commandant Rancinan, promu.

M. Marthe (Raymond), en remplacement de M. le commandant Pinault, promu.

M. Grebot (Pierre-Louis), en remplacement de M. le commandant Berthon, promu.

M. Lombard (André-Charles), en remplacement de M. le commandant Conte, promu.

M. Mermet-Guyenet (Raymond-Nestor-Georges), en remplacement de M. le commandant Tourin, promu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Lazzeri-Guillaumont (Raymond), en remplacement de M. le capitaine Tassa, décédé.

2e tour (choix). M. Pichon (Marc-Georges), en remplacement de M. le commandant Seibel, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Duteau (André-Jean-Auguste), en remplacement de M. le capitaine Chevallier, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Bouziges (Edgard-Louis), en remplacement de M. le capitaine Lefebvre, promu.

2e tour (choix). M. Paul (Louis-Lucien-François), en remplacement de M. le capitaine Meyer, promu.

3e tour (ancienneté). M. Pernin (Marcel), en remplacement de M. le capitaine Riorin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bailly (Charles), en remplacement de M. le capitaine Marthe, promu.

2e tour (choix). M. Lacaze (Marc-Louis), en remplacement de M. le capitaine Grebot, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bodo (François-Jean-Marie), en remplacement de M. le capitaine Lombard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Giabrini (Jacques), en remplacement de M. le capitaine Mermet-Guyenet, promu.

2e tour (choix). M. Rojon (Victor-Henri), en remplacement de M. le capitaine Odobez, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Biardeau (Gilbert-André), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Guigal (André-Emile), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Rouvière (Marcel-Henri), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Sabroux (Pierre-Georges-Marcel), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Baron (Georges), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Commenoz (Henri-Alphonse), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Thiollière (Victor-Joseph), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Borrel (Georges), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Fraisseix (Leonard-Louis), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Raymond (André-Louis-Jean), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Bouix (Marceau-Etienne), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Joubert (Armand-Louis), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Simenterre (Camille-Cyprien), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Fabre (Pierre-Jean-Jacques), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Marek (Raoul-Raymond-Marie), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Roux (Paul-Aimé-Louis), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Chevreux (Georges), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Buron (Raymond-Jean), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Thouvenot (André-Georges), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Hardy (Moïse-Paul), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Micheau (Emile-Félix), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Lissman (Richard), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Chanaud (Antoine-Pierre-Zéphirin), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Ruas (Raymond-Paul), réalisation d'effectifs.

2e tour (ancienneté). M. Bliault (Jacques), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Laporte (Michel-Marcel-Gabriel), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Raspail (Raymond-Joseph), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Capelle (Abel-Victor-Alphonse), réalisation d'effectifs.

IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Chevalier (Pierre), réalisation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Le Roux (André-Charles-Joseph), en remplacement de M. le commandant Chevalier, promu.

M. Salfati (Henri-André), réalisation d'effectifs.

M. Dubois (Louis-Maurice), réalisation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Moriou (Lucien-Jean), en remplacement de M. le capitaine Le Roux, promu.

2e tour (choix). M. Durand (Roger-René), en remplacement de M. le capitaine Salfati, promu.

3e tour (ancienneté). M. Faber (Roger-Louis-Henri), en remplacement de M. le capitaine Dubois, promu.

1er tour (ancienneté). M. Saillard (Raymond-Henri), en remplacement de M. le capitaine Populu, retraité.

2e tour (choix). M. Schilt (Louis-Georges), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Rondet (Roger), réalisation d'effectifs.

V. — Corps des commissaires de l'air.

Au grade de commissaire colonel.

M. le commissaire lieutenant-colonel Brin (Auguste-Victor-Charles), réalisation d'effectifs.

Au grade de commissaire lieutenant-colonel.

Les commissaires commandants:

M. Dupressy (Georges-Ernest), en remplacement de M. le commissaire lieutenant-colonel Lafuente, promu.

M. Paume (Gérard-Christian-Charles), en remplacement de M. le commissaire lieutenant-colonel Brin, promu.

Décret du 8 avril 1954 portant promotions automatiques dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 8 avril 1954, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er mai 1954:

I. — Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

MM. les sous-lieutenants:

Colomb (Roger-Gustave-Armand).
Chappelu (Georges-Elie-Emile-Maurice).
Quirici (Maurice-Richard).
Faveuw (Maurice-Henri-Alfred).
Chabbert (Jean-Georges).
Vidal (Maurice-Joseph-Henri).
Jos (Eugène).
Jacquemin (Edouard-Jules).
Raoust (Louis-Ferdinand-Marius).
Sourd (Elie-Victorin).
Nicaise (Robert-Jean).
Graillot (Emile-Jean-Baptiste).
Monsarrat (Henri-Georges).
Vidal (Félix-Paul-Jules).
Preux (Edouard-Jean).
Frangville (Léon).
Devove (Marcel-Camille).
Chardes (Georges-Edouard Raymond).
Collas (Georges-Louis-Antoine).
Inesta (Louis).
Du Bouays de Coueshouc (Gilles-Charles).

CADRE SÉDENTAIRE

MM. les sous-lieutenants:

Delbarre (Charles-Henri).
Laugrost (Claude).
Giannettini (François-Marie).
André (Raymond).
Simon (Emmanuel-Michel-Joseph).
Goinère (Jean-Joseph-André).

II. — Corps des officiers des bases de l'air.

MM. les sous-lieutenants:

Rousse (Emile-Antonin-André).
Robert (Jehan-Marie).
Géraut (René-Pierre-Edouard).
Imbert (Roger-Etienne-Augustin).
Messner (André-Frédéric).
Fusiller (André-Charles-Paul).
Laloue (André-Marc-Louis).
Soula (Aristide-Guillaume).
Fallot (Edouard-Vital-Marcel).
Varizat (René-François-Joseph).
Rusquet (André-Alphonse-Marie).
Lorenzoni (Roland-André).
Guidet (Georges-Henri-Joseph).
Boitteux (André-Prosper).
Ciavaldini (François-Marie).
Heride (Charles-Aventin).
Cruchaudeau (Robert-Georges).
Denamur (Charles).
Degouy (Pierre-Albert-Charles).
Leccia (Marc-Aurèle).
Lacourt (Robert-Clovis).
Barbara (André-Pierre-Marius).
Simon (Roger).
Leyrolles (Joseph-Gabriel-Marie).
Collat (Bernard-Alphonse).
Frechit (André-Robert).
Choux (André-René).
Pioche (Eugène-Auguste-Gabriel).
Paré (Eugène-Louis).
Petit (Paul-Louis).
Gerbaud (Jean-Edgard-Pierre).
Huot-Marchand (Paul-Gaston-Léon).
Corby (Maurice-Armel).
Bertin (Henri-Jean).

III. — Corps des officiers mécaniciens.

MM. les sous-lieutenants:

Moins (Jean-Marcel).
Benoit-Gonin (Georges-Louis-André).
Pech (Antoine-Etienne-Louis).
Humbert (Paul-Albert-Laurent).
Kesler (France).
Picart (Louis-Jean-Pierre).
Gobert-André (René-Raymond).
Dedieu (Jean-Louis).
Leneuf (Louis-Joseph-Constant).
Cadel (Désir-Albert-Lucien).
Cayla (Marcel-Félix).
Blanchard (René-François-Jean-Emile).
Beyssac (Charles-Robert-René).
Prevost (Gérard-Joseph-Jean).
Champenois (Pierre-Léon-Edmond).
Morello (Carmel-Eugène).
Ehrhart (Ernest-Virgile).
Xima (Jean-Georges-Marie).
Cuenot (Gabriel-Louis-Raymond).
Chevillard (Roger-Gaston-Jules).
Raimbault (Henri-Didier).
Martin (Léon-Albert-Paul).
Poiget (Raymond-Jean-Marie).
Marguinaud (Gérard-Louis).
Perret (Jules).
May (Jacques-Emmanuel-Marcel).
Doumerg (Emile).
Alet (Georges-Albert).
Hamon (Georges-Paul).
Molon-Noblot (Jean-Emile).
Guyon (Edouard-Henri).
Thirion (Maurice-Charles-Henri-Désiré).
Calvet (René-Denis-Ernest).
Harlaux (Roland-Robert).
Podevin (Robert-Georges).

IV. — Corps des officiers des services administratifs.

MM. les sous-lieutenants:

Prieur (Lionel-Paul).
Guyonnet (Philibert-Germain-Valentin).
Benatiar (Ange).
Guez (Joseph-Haï).
Daval (Henri-René).
Berisot (Henri-Georges-Camille).
Guilhem (Paul-Parfait-Louis).
Gueniot (Albert-Georges-Raymond).
Terroni (Lucien).
Launay (Louis-Camille).
Guillemot (Joseph-Henri-François).
Pasquet (Abel-Edgard-Léopold-Roger).
Charbonnier (Jean-Emile-Antoine).
Pervalet (Raymond-Jean-Louis).
Viaud (Henri-Eugène).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Taux et modalités d'assiette et de recouvrement de la redevance parafiscale perçue au profit de la Société professionnelle des produits français de terre cuite, de la Société professionnelle de la porcelaine française et de la Société française de céramique.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 portant aménagements fiscaux, et notamment son article 4;

Vu la loi de finances n° 53-1308 du 31 décembre 1953,

Arrêtent:

Art. 1er. — A partir du 1er janvier 1954, la redevance parafiscale à la charge de l'industrie céramique française sera perçue dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Art. 2. — Pour les entreprises relevant de l'industrie de la terre cuite, le taux de la redevance est fixé à 5 pour 1.000 du chiffre d'affaires toutes taxes comprises.

Les entreprises sont tenues d'adresser spontanément dans le courant de chaque mois à la Société professionnelle des produits français de terre cuite la déclaration du chiffre d'affaires réalisé au cours du mois précédent et le montant de la cotisation dont elles sont redevables.

Art. 3. — Pour les entreprises relevant des branches: porcelaine, pâtes et émaux céramiques pour vaisselle, le taux de la redevance est fixé à 0,8 p. 1.000 du chiffre d'affaires, toutes taxes comprises.

Les entreprises sont tenues d'adresser spontanément dans le courant de chaque mois à la Société professionnelle de la porcelaine française la déclaration du chiffre d'affaires réalisé au cours du mois précédent et le montant de la cotisation dont elles sont redevables.

Art. 4. — Pour les entreprises relevant des autres branches de l'industrie céramique et notamment des branches: produits réfractaires, faïence, carreaux et dalles céramiques, céramique sanitaire, tuyaux de grès, grès pour l'industrie chimique, poterie, le taux de la taxe est fixé à 2 p. 1.000 du chiffre d'affaires, toutes taxes comprises.

Les entreprises sont tenues d'adresser spontanément dans le courant du mois suivant l'expiration de chaque trimestre de l'année civile à la Société française de céramique la déclaration du chiffre d'affaires réalisé au cours de ce trimestre et le montant de la cotisation dont elles sont redevables.

Art. 5. — Lorsque les assujettis ne se sont pas libérés dans les conditions fixées aux articles 2, 3 et 4, le recouvrement est assuré suivant la procédure prévue par l'article 7 de la loi du 25 juillet 1953.

Art. 6. — Les entreprises sont tenues de fournir au directeur de l'organisme envers qui elles sont redevables, ou à toute personne habilitée par lui à cet effet, sous la garantie du secret professionnel, toutes justifications de nature à permettre le contrôle du montant de leur cotisation.

Art. 7. — Le directeur des mines et de la sidérurgie et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1954.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ-LOUIS MARTIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Liste générale de groupements coopératifs agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

TRENTE-SEPTIEME LISTE

1° GROUPEMENTS COOPERATIFS AGREES APRES AVIS DU COMITE CENTRAL D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES.

Aisne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-445. — Union des producteurs de maïs métropolitains du département de l'Aisne et des départements limitrophes. Siège social: Rozoy-sur-Serre.

Ardèche (*suite*).

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

N-457. — « Rhoda-Coop ». Siège social: Sarras.

Drôme (*suite*).

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-458. — Société coopérative de distillerie agricole des régions de Valence et de Romans. Siège social: Romans.

Hérault (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-440. — Coopérative des producteurs de genêt du Midi. Siège social: Clermont-l'Hérault.

Loir-et-Cher (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-441. — Coopérative auxiliaire de stockage de Loir-et-Cher. Siège social: Blois.

Orne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-446. — Union des agriculteurs coopérateurs de Bellême. Siège social: Bellême.

Pyrénées-Orientales (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-447. — Union des coopératives de distillation du Roussillon. Siège social: Perpignan.

N-448. — Union des conserveries coopératives du Roussillon. Siège social: Perpignan.

Seine-et-Oise (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N 441. — Coopérative des éleveurs de l'Ile-de-France. Siège social: Mantes.

Somme (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N 442. — Coopérative de vente et meunerie du Paraclet, par Boves. Siège social: Cottenchy.

Vendée (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-449. — Laiterie coopérative de Maillezais. Siège social: Maillezais.

Vienne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-443. — Laiterie coopérative de Saint-Saviol. Siège social: hameau de Creuillère, commune de Saint-Saviol.

Vienne (Haute-) (*suite*).

UC. — Services:

N-450. — Union des coopératives d'utilisation de matériel agricole de la Haute-Vienne. Siège social: Limoges.

Yonne (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles — Achat en commun et approvisionnement:

N-451. — Coopérative de vente des producteurs agricoles de la région d'Auxerre. Siège social: Auxerre.

N-453. — Coopérative agricole du moulin de Brienon. Siège social: Brienon.

N-454. — Coopérative de céréales des régions de Saint-Sauveur, Etais et Toucy. Siège social: Saint-Sauveur.

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-452. — Coopérative de vente et de transformation des produits agricoles du canton de Charny et des communes avoisinantes. Siège social: Charny.

N-455. — Coopérative agricole du Senonnais. Siège social: Sens

N-456 — Coopérative agricole de Saint-Valérien. Siège social: Saint-Valérien.

2° COOPERATIVES AGRICOLES AGREEES APRES AVIS DES COMITES DEPARTEMENTAUX D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES

Ain (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

01-291. — Société de laiterie coopérative agricole de Brion. Siège social: Brion.

01-292 — Société coopérative agricole de fromagerie d'Izernore. Siège social: Izernore.

01-293. — Société coopérative agricole de fromagerie à Hautecourt. Siège social: Hautecourt.

01-294. — Société coopérative laitière agricole de Ceyzerieu. Siège social: Ceyzerieu.

01-295. — Société coopérative agricole fruitière de Champfromier. Siège social: hameau de Champfromier-le-Haut, commune de Champfromier.

01-296. — Société fruitière coopérative agricole d'Apremont. Siège social: Apremont.

01-297. — Société coopérative agricole centrale laitière de la région de Bellegarde. Siège social: Vouvray.

01-298. — Société coopérative agricole de laiterie et fromagerie de Villard, Divonne-les-Bains. Siège social: hameau de Villard, commune de Divonne-les-Bains.

01-299. — Société coopérative agricole de fromagerie de Jasseron. Siège social: Jasseron.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

01-300. — Société coopérative agricole de Jassans-Frans. Siège social: Jassans-Riottier.

01-301. — Société coopérative agricole d'approvisionnement et de vente de Saint-Nizier-le-Bouchoux. Siège social: Saint-Nizier-le-Bouchoux.

01-302. — Société coopérative agricole de Châtillon-sur-Chalaronne et communes environnantes. Siège social: Châtillon-sur-Chalaronne.

C. — Services:

01-303. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Colomieu-Arbignieu. Siège social: Colomieu.

01-304. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Saint-Alban. Siège social: Saint-Alban.

01-308. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel des Dombes, à Saint-Trivier-sur-Moignans. Siège social: Saint-Trivier-sur-Moignans.

01-310. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Replonges. Siège social: Replonges.

01-311. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de battage de Chaneins. Siège social: Chaneins.

01-312. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole, moissonneuse-lieuse, à Marsonnas. Siège social: Marsonnas.

01-313. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Chavannes-sur-Suran. Siège social: Chavannes-sur-Suran.

A/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Services:

01-305. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de distillation de Manziat. Siège social: Manziat.

01-306. — Société coopérative agricole de meunerie intercommunale de Haut-Bugey, à Echallon. Siège social: Echallon.

01-307. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de distillation de Lagnieu. Siège social: Lagnieu.

01-309. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel de meunerie et de distillation de Replonges. Siège social: Replonges.

Aisne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.

02-117. — Coopérative agricole de stockage et de vente de blé de la région de Laon. Siège social: Laon.

02-119. — Coopérative agricole de stockage et de vente de blé de la région de Saint-Simon. Siège social: Saint-Simon.

C. — Services:

02-116. — Coopérative agricole de battage de Barzy-sur-Marne, Jaulgonne et Gland. Siège social: Barzy-sur-Marne.

02-122. — Coopérative agricole de battages mécaniques de la région de Crécy-sur-Serre. Siège social: Crécy-sur-Serre.

02-124. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel en commun de Hary. Siège social: Hary.

A/B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

02-118. — Société coopérative agricole de pommes de terre et légumes de la région de Marle. Siège social: Marle.

B/C. — Achat en commun et approvionnement. — Services:

02-123. — Coopérative agricole d'engrais de la Ferté-Milon. Siège social: la Ferté-Milon.

A/B/C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

02-120. — Coopérative agricole de déshydratation de Dammard. Siège social: Dammard.

02-121. — Coopérative agricole de déshydratation de la vallée de la Brune. Siège social: Vervins.

Allier (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

03-334. — Laiterie coopérative de la région moulinoise. Siège social: Moulins.

03-336. — Laiterie coopérative agricole de la Combrailles bourbonnaise. Siège social: Echassières.

C. — Services:

03-329. — Coopérative de moissonnage et de battage de Saint-Germain-de-Salles. Siège social: Saint-Germain-de-Salles.

03-330. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de désherbage de Saint-Ennemond. Siège social: Saint-Ennemond.

03-331. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de moissonnage-battage du Veurdre. Siège social: le Veurdre.

03-333. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Pont-Monteignet. Siège social: lieudit la Léchollle, commune Saint-Pont.

03-337. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de cuisson et d'ensilage de pommes de terre de la région de Tronget. Siège social: Tronget.

03-338. — Coopératice d'utilisation de matériel agricole de Treban-Ouest. Siège social: hameau de Chantocelle, commune de Treban.

03-339. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Didier-en-Donjon. Siège social: Saint-Didier-en-Donjon.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

03-332. — Société coopérative agricole de Châtel-Montagne. Siège social: Châtel-Montagne.

03-335. — Société coopérative agricole de Loriges. Siège social: Loriges.

Alpes (Basses.) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

04-67. — Coopérative de production agricole laitière de Saint-Pons et Barcelonnette Siège social: Saint-Pons.

04-72. — Coopérative vinicole et agricole de Manosque. Siège social: Manosque.

C. — Services:

04-01. — Coopérative agricole départementale d'utilisation de matériel agricole de Manosque. Siège social: Manosque.

04-66. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Marcoux. Siège social: Marcoux.

04-68. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Beauvezer. Siège social: Beauvezer.

04-71. — Coopérative de battages et d'utilisation de matériel agricole de Manosque. Siège social: Manosque.

04-73. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole en commun de Volx. Siège social: Volx.

A/B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

04-74. — Société coopérative agricole et horticole d'approvisionnement, d'achats en commun et de production de la région de Digne. Siège social: Digne.

Alpes (Hautes-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

05-129. — Coopérative forestière de Montjay-Sorbiers. Siège social: Montjay.

05-130. — Coopérative départementale des producteurs de semences de céréales des Hautes-Alpes. Siège social: Gap.

C. — Services:

05-128. — Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Valserres. Siège social: Valserres.

05-131. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Apollinaire. Siège social: Saint-Apollinaire.

05-132. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Neffes-le-Forest-Blanc. Siège social: Neffes.

05-133. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles des Fauvins. Siège social: hameau des Fauvins, commune de Gap.

05-134. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-André-la-Freissinouse. Siège social: hameau de Saint-André, commune de la Freissinouse.

05-135. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Manteyer. Siège social: Manteyer.

05-137. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Rochebrune. Siège social: Rochebrune.

05-138. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles du col des Guérins, à Sigoyer. Siège social: Sigoyer.

05-139. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles et de désinfection des Hautes-Alpes. Siège social: Gap.

Ardèche (*suite*.)

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

07-86. — Société coopérative agricole de vinification de Saint-Didier-sous-Aubenas. Siège social: Saint-Didier-sous-Aubenas.

07-87. — Société coopérative agricole de vinification de Viviers. Siège social: Viviers.

07-88. — Société coopérative agricole, bergerie coopérative intercommunale ovine de Lablachère. Siège social: Lablachère.

07-90. — Coopérative agricole laitière du Haut-Vivarais à Vernoux. Siège social: Vernoux.

07-92. — Société coopérative agricole de vinification de Saint-Montant. Siège social: Saint-Montant.

07-93. — Société coopérative agricole de vieillissement et de champagnisation de Saint-Péray. Siège social: Saint-Péray.

C. — Services:

07-91. — Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Alba. Siège social: Alba.

07-94. — Société coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Jaujac. Siège social: Jaujac.

07-95. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Sanilhac. Siège social: Sanilhac.

Ardennes (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

08-73. — Coopérative agricole de Douzy et Autrecourt. Siège social: Douzy.

08-74. — Coopérative agricole des producteurs du Rethelois. Siège social: Avançon.

08-75. — Coopérative laitière de la région de Raucourt et Mouzon. Siège social: Charleville.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

08-77. — Coopérative agricole Saint-Eloi. Siège social: Douzy.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

08-76. — Coopérative agricole de Rumigny et environs. Siège social: Rumigny.

08-79. — Coopérative des agriculteurs de la région de Carignan. Siège social: Carignan.

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

08-78. — Coopérative agricole de Sedan Siège social: Sedan.

Aude (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

11-361. — Distillerie coopérative agricole des Hautes Corbières, à Félines-Termenès. Siège social: Félines-Termenès.

11-362. — Nouvelle distillerie coopérative agricole du Tauch, à Tuchan. Siège social: Tuchan.

C. — Services:

11-363. — Coopérative agricole de défense antigel de Pezens. Siège social: Pezens.

Aveyron (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

12-47. — Coopérative agricole de broyage de calcaire La Montagne aveyronnaise. Siège social: Mur-de-Barrez.

12-48. — Coopérative agricole des calcaires du Carladès. Siège social: Mur-de-Barrez.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

12-46. — Coopérative agricole La Marmotte, Union des fraisiculteurs du canton de Saint-Geniez. Siège social: Saint-Geniez.

Bouches-du-Rhône (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

13-97. — Coopérative vinicole de Saint-Andiol. Siège social: Saint-Andiol.

13-98. — Coopérative vinicole de Mallemort. Siège social: Mallemort.

13-99. — Coopérative du syndicat agricole d'Eyragues. Siège social: Eyragues.

13-100. — Coopérative agricole de recherches et d'analyses des Bouches-du-Rhône, à Marseille. Siège social: Marseille.

13-101. — Coopérative agricole des éleveurs de porcs des Bouches-du-Rhône, à Marseille. Siège social: Marseille.

13-103. — Coopérative agricole de l'arrondissement d'Aix. Siège social: Aix.

13-104. — Coopérative agricole de Lambesc. Siège social: Lambesc.

13-105. — Coopérative vinicole Mont-Sainte-Victoire, à Puyloubier. Siège social: Puyloubier.

13-106. — Coopérative vinicole de Châteauneuf-les-Martigues. Siège social: Châteauneuf-les-Martigues.

13-107. — Coopérative vinicole de Rousset. Siège social: Rousset.

13-108. — Coopérative agricole vinicole de la Destrousse. Siège social: la Destrousse.

A/B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

13-102. — Coopérative agricole d'abatage, d'approvisionnement, de transformation et de vente, à Aubagne. Siège social: Aubagne.

Cantal (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

15-146. — Coopérative agricole laitière de Nuzerolles. Siège social: hameau de Nuzerolles, commune d'Anglards-de-Salers.

15-147. — Coopérative agricole laitière de Saint-Martin-Cantalès. Siège social: hameau du Vert, commune de Saint-Martin-Cantalès.

15-148. — Coopérative agricole laitière de Voleyrac. Siège social: hameau de Voleyrac, commune d'Anglards-de-Salers.

Charente (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

16-163. — Coopérative agricole de distillation de Houlette. Siège social: Houlette.

16-171. — Boulangerie coopérative agricole de Sonneville. Siège social: Sonneville.

16-188. — Cave coopérative des producteurs de pineau de Saint-Sulpice-de-Cognac. Siège social: hameau de Septfonds, commune de Saint-Sulpice-de-Cognac.

16-185. — Société coopérative agricole de la vallée du Bandiat. Siège social: Marthon.

16-190. — Coopérative agricole de la région de Fouquebrune. Siège social: Fouquebrune.

C. — Services:

16-161. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gardes-le-Pontaroux. Siège social: commune de Gardes, hameau du Pontaroux.

16-162. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Blanzaguet. Siège social: Blanzaguet-Saint-Cybard.

16-164. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Naudins, la Fontenelle, commune de Champniers. Siège social: hameau de Chez-Naudin, commune de Champniers.

16-166. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chabanais. Siège social: hameau de la Quintinie, commune de Chabanais.

16-167. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Jarnac. Siège social: Jarnac.

16-168. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vaux-Rouillac et Echallat. Siège social: Vaux-Rouillac.

16-169. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gourville. Siège social: Gourville.

16-170. — Société coopérative agricole de Houlette. Siège social: hameau du Cluzeau, commune de Houlette.

16-172. — Coopérative moderne de battages et d'utilisation de matériel agricole de Nercillac. Siège social: Nercillac.

16-173. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mareuil. Siège social: Mareuil.

16-174. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gimeux. Siège social: Gimeux.

16-175. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole Le Progrès rouillacais. Siège social: Rouillac.

16-176. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Fort-sur-le-Né. Siège social: Saint-Fort-sur-le-Né.

16-177. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chillac-Passirac et communes voisines. Siège social: Chillac.

16-178. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bourras-Mérignac. Siège social: Mérignac.

16-179. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Coudre-de-Bréville et extension pour le moissonnage-battage des céréales, légumineuses et oléagineux. Siège social: hameau de la Coudre, commune de Bréville.

16-180. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Baignes-Sainte-Radegonde et des communes limitrophes. Siège social: Baignes-Sainte-Radegonde.

16-181. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole Le Trait d'union. Siège social: lieudit La Pierrière, commune de Chantillac.

16-182. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Artenac. Siège social: Saint-Mary.

16-183. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Champmillon. Siège social: lieudit Chez Cognon, commune de Champmillon.

16-186. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Grassets, commune de Vœuil. Siège social: hameau des Grassets, commune de Vœuil-et-Giget.

16-187. — Coopérative de culture et d'utilisation de matériel agricole l'Entr'aide de Cherves-de-Cognac. Siège social: hameau de La Pannetterie, commune de Cherves.

16-189. — Coopérative agricole de Saint-Cybardeaux. Siège social: Saint-Cybardeaux.

16-191. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Acquitière, commune de Chadurie. Siège social: hameau de Sainte-Acquitière, commune de Chadurie.

A-B-C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

16-165. — Coopérative agricole régionale du canton de Saint-Claud à Chasseneuil. Siège social: Chasseneuil.

Cher (*suite*).

C. — Services:

18-208. — Coopérative de battages de Barlieu. Siège social: Barlieu.

A-B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement

18-206. — Société coopérative agricole du Sancerrois. Siège social: Sancerre.

18-207. — Société coopérative agricole de céréales et d'approvisionnement et la région de Charost. Siège social: Charost.

Côte-d'Or (*suite*).

C. — Services:

21-86. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villy-le-Moutier. Siège social: Villy-le-Moutier.

21-87. — Société coopérative agricole de culture mécanique d'Arcenant-Chevrey. Siège social: Arcenant.

21-88. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Quincey. Siège social Quincey.

21-90. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Quétigny Siège social: Quétigny.

Côtes-du-Nord (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

22-381. — Coopérative agricole de céréales La Perrosienne. Siège social: Louannec.

22-382. — Coopérative agricole de blé du canton de Merdrignac et cantons limitrophes. Siège social: Merdrignac.

22-383. — Coopérative agricole La Penthièvre. Siège social: Lamballe.

22-384. — Coopérative agricole Les Aviculteurs de l'Argoat. Siège social: Saint-Gilles-Pligeaux

22-386. — Coopérative agricole des Genêts d'or de Bretagne. Siège social: Pommerit-le-Vicomte.

22-387. — Coopérative agricole Les Celliers associés de Pleudihen. Siège social: Pleudihen.

C. — Services:

22-385. — Coopérative de Saint-Pierre-en-Trévé. Siège social: Trévé.

22-388. — Coopérative agricole d'entr'aide du Priais, commune de la Harmoye. Siège social: lieudit« le Priais », commune de la Harmoye.

22-389. — Coopérative agricole de battages de la banlieue de Loudéac. Siège social: Loudéac.

Dordogne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

24-140 — Coopérative agricole laitière de la région de Mussidan et des communes limitrophes à Mussidan. Siège social: Mussidan.

24-144. — Cave coopérative vinicole intercommunale de Porte-Sainte-Foy, Saint-Antoine-de-Breuilh et Fougueyrolles à Port-Sainte-Foy. Siège social: Port-Sainte-Foy.

24-145. — Coopérative agricole de meunerie-boulangerie et de stockage de Villamblard. Siège social: Villamblard.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

24-146. — Coopérative de producteurs des grands vins de Monbazillac. Siège social: hameau du Grand-Marsalet, commune de Monbazillac.

C. — Services:

24-134. — Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la commune de Condat-sur-Vézère. Siège social: Condat-sur-Vézère.

24-135. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Coulaures, Saint-Jory-Lasbloux, à Coulaures. Siège social: Coulaures.

24-136. — Coopérative agricole d'achat e. d'utilisation en commun de machines et instruments agricoles de Sainte-Sabine. Siège social: Sainte-Sabine.

24-137. — Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la commune de Lacassagne. Siège social: Lacassagne.

24-138. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et instruments agricoles de Trémolat. Siège social: Trémolat.

24-139. — Coopérative de battages de Leygalie, commune de Milhac-d'Auberoche. Siège social: Milhac-d'Auberoche.

24-141. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun du canton de Lanouaille à Bort, commune de Savignac-Lédrier. Siège social: hameau de Bort, commune de Savignac-Lédrier.

24-142. — Coopérative agricole de battage du mas de Terrasson et des hameaux limitrophes à Terrasson. Siège social: hameau du Mas, commune de Terrasson.

24-143. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de moissonnage, battage de Montazeau, Fougueyrolles et Saint-Méard-de-Gurçon à Montazeau. Siège social: Montazeau.

Doubs (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

25-148. — Société coopérative de fromagerie de Pierrefontaine-les-Varans. Siège social: Pierrefontaine-les-Varans.

25-149. — Société coopérative de fromagerie de Luisans. Siège social: Luisans.

25-150. — Société coopérative de fromagerie d'Orchamps-Vennes. Siège social: Orchamps-Vennes.

25-151. — Société coopérative de fromagerie de Lanans. Siège social: Lanans.

25-152. — Société coopérative de fromagerie d'Ouvans. Siège social: Ouvans.

25-153. — Société coopérative de fromagerie de Pomprel. Siège social: Pomprel.

25-154. — Société coopérative de fromagerie des Ravières à Orchamps-Vennes. Siège social: hameau des Ravières, commune d'Orchamps-Vennes.

25-155. — Société coopérative de fromagerie de Villers-Chief. Siège social: Villers-Chief.

25-156. — Société coopérative de fromagerie d'Indevillers. Siège social: Indevillers.

25-157. — Société coopérative de fromagerie de Vaufrey. Siège social: Vaufrey.

25-163. — Société coopérative agricole de fromagerie de Bonnevaux-le-Prieuré. Siège social: Bonnevaux-le-Prieuré.

25-164. — Société coopérative agricole de fromagerie d'Etray. Siège social: Etray.

25-187. — Société coopérative agricole de fromagerie de Chasot-et-Orve. Siège social: Chasot.

25-189. — Société coopérative agricole de fromagerie de la Montagne-de-la-Chaux de Gilley. Siège social: Gilley.

25-190. — Société coopérative agricole de fromagerie de Charmauvillers.Siège social: Charmauvillers.

25-191. — Société coopérative de fromagerie des Hôpitaux-Vieux. Siège social: les Hôpitaux-Vieux.

25-192. — Société coopérative agricole de fromagerie de Damprichard. Siège social: Damprichard.

25-193. — Société coopérative agricole de fromagerie de la Chaux de Damprichard. Siège social; Damprichard.

25-194. — Société coopérative agricole de fromagerie de Trévillers. Siège social: Trévillers.

25-195. — Société coopérative agricole de fromagerie de Scey-en-Varais. Siège social: Scey-en-Varais.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

25-188. — Société coopérative agricole de « La Marsotte » à Mouthier. Siège social: Mouthier-Haute-Pierre.

C. — Services:

25-138. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Franois-Serre-les-Pins. Siège social: Franois.

25-139. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Rocologne, Placey, Franey. Siège social: Rocologne.

25-140. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Montferrand, Rancenans. Siège social: Montferrand-le-Château.

25-141. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Dannemarie-sur-Crète et communes limitrophes. Siège social: Dannemarie-sur-Crète.

25-142. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Chemaudin. Siège social: Chemaudin.

25-143. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun d'Ollans et communes limitrophes. Siège social: Ollans.

25-144. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de la Tour-de-Scay et communes limitrophes. Siège social: la Tour-de-Scay.

25-145. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Sechin et communes limitrophes. Siège social: Sechin.

25-146. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Thurey, Valleroy, Moncey. Siège social: Thurey-le-Mont.

25-147. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Germondans, Flagey, Blarians. Siège social: Germondans.

25-158. — Société coopérative agricole pastorale de Myon. Siège social: Myon.

25-159. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Liesle. Siège social: Liesle.

25-160. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Thise. Siège social: Thise.

25-161. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vaux-les-Prés, Mazerolle, Villers-Buzon. Siège social: Vaux-les-Prés.

25-162. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de By. Siège social: By.

25-165. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Champoux, Châtillon-Guyotte, Chaudefontaine. Siège social: Champoux.

25-166. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Ferians. Siège social: Ferians.

25-167. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Nancray. Siège social: Nancray.

25-168. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Châtillon-le-Duc, Pirey, Ecole, Miserey. Siège social: Châtillon-le-Duc.

25-169. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gonsans. Siège social: Gonsans.

25-170. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Aissey, Cotebrune. Siège social: Aissey.

25-171. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Auxon-Dessus, Auxon-Dessous, Pelousey. Siège social: Auxon-Dessus.

25-172. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Naisey. Siège social: Naisey.

25-196. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole des fermes d'Arçon. Siège social: Arçon.

Drôme (*suite*).

B. — Achat en commun et approvisionnement:

26-101. — Société coopérative agricole d'approvisionnement du Diois. Siège social: Die.

26-104. — Coopérative paysanne d'achat en commun et d'approvisionnement de Die et cantons environnants. Siège social: Die.

C. — Services:

26-102. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Sorlin-en-Valoire. Siège social: Saint-Sorlin-en-Valloire.

26-103. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montvendre. Siège social: Montvendre.

26-105. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Bésayes. Siège social: Bésayes.

26-106. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Peyrins et de la Valloire. Siège social: Saint-Sorlin-en-Valloire.

26-107. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Triors. Siège social: Triors.

Finistère (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

29-250. — Coopérative de blé de l'Aulne, à Châteaulin. Siège social: Châteaulin.

29-251. — Société coopérative agricole spécialisée de vente de plants de pommes de terre d'Huelgoat. Siège social: Huelgoat.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

29-249. — Comptoir agricole de l'Aulne, société coopérative, à Châteaulin. Siège social: Châteaulin.

Garonne (Haute-) (*suite*).

B. — Achat en commun et approvisionnement:

31-172. — Société coopérative agricole d'achat et de vente de Montastruc-la-Conseillère. Siège social: Montastruc-la-Conseillère.

C. — Services:

31-171. — Coopérative agricole de désherbage de Saint-Pierre. Siège social: Saint-Pierre.

31-173. — Coopérative agricole d'irrigation de la région de Toulouse. Siège social: Toulouse.

Gironde (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

33-158. — Coopérative de stockage meunerie boulangerie de Taillecavat. Siège social: Taillecavat.

33-159. — Cave coopérative vinicole de Puisseguin. Siège social: Puisseguin.

33-187. — Cave coopérative intercommunale de Landerrouat. Siège social: Landerrouat.

33-188. — Société coopérative de vinification d'Ordonnac-Potensac. Siège social: Ordonnac.

33-189. — Cave coopérative de Saint-Emilion. Siège social: Saint-Emilion.

33-190. — Coopérative vinicole intercommunale des côtes de Sainte-Foy. Siège social: La Roquille.

33-191. — Coopérative intercommunale d'Espiet et communes limitrophes. Siège social: Espiet.

33-192. — Cave coopérative de Saint-Gervais. Siège social: Saint-Laurent-d'Arce.

33-193. — Société coopérative de vinification de Vertheuil. Siège social: Vertheuil.

33-194. — Coopérative laitière de la rive droite. Siège social: Floirac.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

33-161. — Coopérative agricole d'achat en commun de la Teste. Siège social: La Teste.

33-195. — Société coopérative agricole d'achats en commun et d'approvisionnement de Sainte-Foy-la-Grande. Siège social: Sainte-Foy-la-Grande.

33-196. — Coopérative agricole de Villenave-d'Ornon. Siège social: Villenave-d'Ornon.

C. — Services:

33-160. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Pujolais. Siège social: Moulicts-et-Villemartin.

Hérault (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

34-316. — Cave coopérative « Les Coteaux » de Saussines. Siège social: Saussines.

34-317. — Société coopérative de distillation de Pignan. Siège social: Pignan.

34-352. — Distillerie coopérative de Creissan. Siège social: Creissan.

34-353. — Coopérative avicole du Lunellois à Saint-Just. Siège social: Saint-Just.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

34-318. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Poussan. Siège social: Poussan.

34-349. — Société coopérative agricole d'approvisionnement de Fontes. Siège social: Fontes.

34-350. — Société coopérative agricole d'approvisionnement de Saint-Pons-de-Mauchiens. Siège social: Saint-Pons-de-Mauchiens.

34-351. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Cabrières. Siège social: Cabrières.

34-354. — Coopérative agricole d'approvisionnement d'Aumes. Siège social: Aumes.

Isère (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

38-162. — Coopérative laitière d'Aoste. Siège social: Aoste.
38-169. — Cave coopérative de Saint-Ismier. Siège social: Saint-Ismier.

C. — Services:

38-161. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Anjou. Siège social: Anjou.
38-163. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mathessine (Pierre-Châtel). Siège social: Pierre-Châtel.
38-164. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Laval. Siège social: Laval.
38-165. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Primarette. Siège social: Primarette.
38-166. — Coopérative de battage de la Combe-de-Lancey. Siège social: la Combe-de-Lancey.
38-167. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Pierre-d'Allevard. Siège social: Saint-Pierre-d'Allevard.
38-168. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Etienne-de-Crossey. Siège social: Saint-Etienne-de-Crossey.

Loire (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

42-106. — Coopérative viticole et vinicole d'Ambierle. Siège social: Ambierle.
42-107. — Cave coopérative des Côtes de Renaison et de l'arrondissement de Roanne. Siège social: Renaison.
42-108. — Cave coopérative intercommunale de la Côte roannaise. Siège social: Saint-André-d'Apchon.

C. — Services:

42-102. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Trelins. Siège social: Trelins.
42-103. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Saint-Just-sur-Loire, la Fouillouse. Siège social: Saint-Just-sur-Loire.
42-104. — Coopérative agricole d'ensilage de Noirétable, les Salles et Cervières. Siège social: Noirétable.
42-105. — Coopérative de battages de Thélis-la-Combe. Siège social: Thélis-la-Combe.
42-109. — Coopérative agricole de Croizet. Siège social: Croizet.
42-110. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Médard. Siège social: Saint-Médard-en-Forez.

Loire (Haute-) (*suite*).

C. — Services:

43-61. — Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Julien-Chapteuil. Siège social: Saint-Julien-Chapteuil.

Lot (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

46-108. — Coopérative des producteurs de lavande du Lot. Siège social: Cahors.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

46-106. — Coopérative agricole de « La Rivière et du Causse », à Albas. Siège social: Albas.

C. — Services:

46-100. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Sauzet. Siège social: Sauzet.
46-101. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Beauregard. Siège social: Beauregard.
46-102. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Villesèque. Siège social: hameau de Trébaix, commune de Villesèque.
46-103. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Espédaillac. Siège social: Espédaillac.
46-104. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Montredon. Siège social: Montredon.
46-105. — Coopérative régionale d'équipement agricole du Lot. Siège social: Cahors.
46-107. — Coopérative agricole d'insémination artificielle de Saint-Céré. Siège social: Saint-Céré.

Lot-et-Garonne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

47-282. — Coopérative vinicole des côtes de Buzet, Buzet-sur-Baise. Siège social: Saint-Pierre-de-Buzet.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

47-281. — Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Colayrac-Saint-Hilaire. Siège social: hameau de la Plane, commune de Colayrac.

C. — Services:

47-275. — Coopérative agricole de motoculture de Nérac-Fieux-Calignac. Siège social: lieudit Lilas, commune de Calignac.
47-276. — Coopérative agricole de motoculture de Frespech. Siège social: Frespech.
47-277. — Coopérative agricole de motoculture de Lasserre. — Siège social: hameau de Saint-Ouarens, commune de Francescas.
47-278. — Coopérative agricole de motoculture du Plateau de Beauville. Siège social: lieudit Massanès, commune de Beauville.
47-279. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lauzun. Siège social: Lauzun.
47-280. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de vulgarisation de la zone témoin du Néracais, Nérac. Siège social: Nérac.

Maine-et-Loire (*suite.*)

A — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

49-197. — Coopérative vinicole Le bon Saint-Lambert, à Saint-Lambert-du-Lattay. Siège social: Saint-Lambert-du-Lattay.
49-199. — Coopérative laitière de Brion. Siège social: lieudit Aux Moulins neufs, commune de Brion.
49-200. — Coopérative agricole de stockage de blé de Baugé. Siège social: Baugé.
49-201. — Coopérative agricole de Segré et environs. Siège social: Segré.
49-202. — Coopérative agricole de blé et approvisionnements de Villedieu-la-Blouère. Siège social: Villedieu-la-Blouère.
49-203. — Coopérative agricole de stockage de blé l'Epinière de Corzé. Siège social: Corzé.
49-205. — Coopérative de stockage de blé du canton de Longué. Siège social: Blou.
49-206. — Coopérative agricole de fruits et primeurs de Varennes-sur-Loire. Siège social: Varennes-sur-Loire.
49-214. — Coopérative vinicole de Brissac et environs. Siège social: Brissac.
49-219. —Coopérative de blé d'Allonnes. Siège social: Allonnes.

C. — Services:

49-198. — Coopérative agricole de matériel et battages L'Union de la Cornuaille. Siège social: la Cornuaille.
49-201. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brain-sur-Longuenée. Siège social: Brain-sur-Longuenée.
49-207. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel de Méon et environs. Siège social: Méon.
49-208. — Coopérative agricole de forge et maréchalerie de Champtoceaux. Siège social: Champtoceaux.
49-209. — Coopérative de moissonnage-battage de Coutures et environs. Siège social: Coutures.
49-210. — Coopérative agricole de battages de Nueil-sur-Layon. Siège social: hameau de Prenil, commune de Nueil-sur-Layon.
49-211. — Coopérative agricole de matériel La Gerbe de blé de Melay. Siège social: Melay.
49-212. — Coopérative agricole de battages « Le Progrès corzéen » de Corzé. — Siège social: hameau des Gendries, commune de Corzé.
49-213. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole « Le trait d'union », d'Antoigné et communes limitrophes. Siège social: lieudit Ambignon, commune d'Antoigné.
49-215. — Coopérative agricole de matériel « l'Epi de blé » à Gonnord. Siège social: lieudit la Pirauderie, commune de Gonnord.
49-216. — Coopérative agricole de battage « l'Avenir des Mauges » à Saint-Pierre-Montlimard. Siège social: Saint-Pierre-Montlimard.
49-217. — Coopérative de battages des Boulais, à Saint-Pierre-Montlimard. Siège social: Saint-Pierre-Montlimard.
49-218. — Coopérative de battages des récoltes, achats et utilisation de matériel en commun d'Allonnes-Nord. Siège social: hameau de la Vende, commune d'Allonnes.
49-220. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Union » de Botz-en-Mauges. Siège social: Botz-en-Mauges.

49-221. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole « Les Rhuntes », à Saint-Florent-le-Vieil. Siège social: hameau de la Boutouchère, commune de Saint-Florent-le-Vieil.

49-222. — Coopérative d'utilisation de matériel agicole de Montmoutier, à Saint-Florent-le-Vieil. Siège social: hameau de Montmoutier, commune de Saint-Florent-le-Vieil.

49-223. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Basse Paroisse, à Saint-Florent-le-Vieil. Siège social: hameau de la Jolivière, commune de Saint-Florent-le-Vieil.

Marne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

51-259. — Coopérative agricole et vinicole « Union des producteurs de la Côte des Blancs ». Siège social: le Mesnil-sur-Oger.

51-260. — Coopérative vinicole de Bouzy. — Siège social: Bouzy.

51-261. — Coopérative viticole de Trigny et Prouilly. Siège social: Trigny.

51-265. — Coopérative rurale vinicole de Jouy-les-Reims et Pargny-les-Reims. Siège social: Jouy-les-Reims.

51-267. — Coopérative des anciens élèves des écoles de viticultures d'Avize et Epernay. Siège social: Avize.

51-268. — Coopérative laitière de Sainte-Menehould. — Siège social: Sainte-Menehould.

51-269. — Coopérative laitière de Reims. Siège social: Reims.

51-270. — Coopérative laitière de l'Argonne. Siège social: Villers-en-Argonne.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

51-262. — Coopérative agricole et viticole d'achats en commun de Neuville, commune de Festigny. Siège social: hameau de Neuville, commune de Festigny.

C. — Services:

51-264. — Coopérative agricole de battages et de culture mécanique de Sézanne. Siège social: Sézanne.

51-266. — Coopérative de motoculture de Vanault-les-Dames. Siège social: Vanault-les-Dames.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

51-263. — Coopérative apicole champenoise. Siège social: Courtisols.

Marne (Haute-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

52-97. — Société coopérative agricole laitière des Sources de l'Amance. — Siège social: Rosoy-sur-Amance.

52-98. — Coopérative agricole laitière et fromagère de Villars-Saint-Marcellin et Genrapt. Siège social: Villars-Saint-Marcellin.

52-101. — Société coopérative agricole laitière intercommunale d'Audeloncourt et Maisoncelles. Siège social: Audeloncourt.

C. — Services:

52-99. — Société coopérative rurale des bouilleurs de cru de Montesson. Siège social: Montesson.

52-100. — Coopérative agricole de l'espèce bovine de la région de Montigny-le-Roi et Neuilly-l'Evêque. Siège social: Montigny-le-Roi.

52-102. — Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Chalindrey. Siège social: Chalindrey.

Mayenne (*suite*).

B. — Achat en commun, approvisionnement:

53-62. — Coopérative agricole de Châtillon-sur-Colmont. Siège social: Lieudit « Le Bourg », commune de Châtillon-sur-Colmont.

C. — Services:

53-60. — Coopérative agricole de la Grimaudière. Siège social: Lieudit « La Grimaudière », commune de Livré.

53-61. — Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Vaiges et des communes voisines. Siège social: Vaiges.

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

53-59. — Coopérative mayennaise agricole de l'arrondissement de Laval et des cantons voisins (C. O. M. A.). Siège social: Laval.

Nièvre (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

58-79. — Société coopérative agricole des apiculteurs du Nivernais. Siège social: Nevers.

C. — Services:

58-80. — Société coopérative de battage et d'utilisation de matériel agricole de la Celle-sur-Loire et des communes limitrophes. Siège social: La Celle-sur-Loire.

58-81. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de la Nièvre à la Charité-sur-Loire. Siège social: La Charité-sur-Loire.

Orne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

61-76. — Coopérative agricole de blé de Bretoncelles et Coulonges-les-Sablons. Siège social: Bretoncelles.

61-77. — Coopérative de vente des produits laitiers de l'Orne. Siège social: Alençon.

61-81. — Société coopérative des producteurs de calvados de Rémalard. Siège social: lieudit « Les Tanneries », commune de Rémalard.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

61-78. — Coopérative agricole de Rouperroux. Siège social: Rouperroux.

C. — Services:

61-79. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Aunay-les-Bois. Siège social: Aunay-les-Bois.

61-80. — Coopérative de culture mécanique et de battage de Saint-Mars-d'Egrenne. Siège social: Saint-Mars-d'Egrenne.

61-82. — Coopérative indépendante d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Vimoutiers. Siège social: hameau de la Humière, commune de Vimoutiers.

61-83. — Société coopérative agricole de Moulicent. Siège social: Moulicent.

61-84. — Coopérative agricole de battage de Rémalard. Siège social: Rémalard.

61-85. — Coopérative de battages et d'outillage d'Aunou-sur-Orne. Siège social: Lieudit: « Champ-Gérard », commune de Sées.

61-86. — Coopérative agricole de Dorceau. Siège social: Dorceau.

61-87. — Coopérative agricole de battage de Mortrée. Siège social: Mortrée.

Pyrénées (Basses-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

64-92. — Cave coopérative des vins d'Irouléguy et du pays basque, à Saint-Etienne-de-Baïgorry. Siège social: Saint-Etienne-de-Baïgorry.

64-99. — Coopérative agricole des éleveurs du pays basque, à Bayonne. Bayonne.

64-100. — Coopérative agricole laitière de Baïgura à Helette. Siège social: lieudit « Arostegi-Zaharra », commune de Helette.

64-101. — Coopérative Entrepôt des planteurs de tabac, centre d'Artix Siège social: Artix.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

64-95. — Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Barraute-Camu, Monfort, Saint-Gladie, Guinarthe, Osserain et communes limitrophes. Siège social: Barraute-Camu.

64-98. — Coopérative agricole d'approvisionnement de la région de Navarrenx. Siège social: Navarrenx.

64-102. — Coopérative d'approvisionnement agricole d'Ostabat-Asme. Siège social: Ostabat-Asme.

C. — Services:

64-93. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tadousse-Ussau, Conchez-Dijusse, Portet, Moncla et Castelpugon. Siège social: Tadousse-Ussau.

64-94. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Arance-Lendresse. Siège social: Arance.

64-96. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Denguin. Siège social: Denguin.

64-97. — Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Laroin. Siège social: Laroin.

Pyrénées-Orientales (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

66-181. — Société coopérative des riziculteurs du Roussillon. Siège social: Perpignan.

66-182. — Société coopérative agricole de production « Céret-Primeurs », Siège social: Céret.

Rhin (Bas-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

67-605. — Coopérative vinicole d'Andlau et environs. Siège social: Andlau-au-Val.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

67-606. — Coopérative agricole de reconstitution du Bas-Rhin. Siège social: Strasbourg.

C. — Services:

67-607. — Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Ittenheim et environs. Siège social: Ittenheim.

67-610. — Coopérative d'utilisation en commun d'un séchoir à tabac à Obenheim. Siège social: Obenheim.

67-611. — Coopérative agricole de moissonnage-battage de Hoenheim et environs. Siège social: Hoenheim.

A/B/C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

67-608. — Coopérative agricole de Mundolsheim. Siège social: Mundolsheim.

67-609. — Coopérative agricole et maraîchère de Geispolsheim et environs. Siège social: Geispolsheim.

Rhône (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

69-111. — Coopérative viticole de distillerie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Siège social: Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

69-112. — Coopérative agricole de producteurs de poissons des Dombes. Siège social: Lyon.

69-113. — Coopérative de vente de lait de Dombes-Saône. Siège social: Lyon.

69-114. — Coopérative agricole d'Aveize. Siège social: Aveize.

C. — Services:

69-110. — Coopérative agricole de battages de Quincieux. Siège social: Quincieux.

Sarthe (*suite*).

C. — Services:

72-203. — Coopérative agricole de la Chappelle-d'Aligné. Siège social: lieudit Ferme de Coulon, commune de la Chapelle-d'Aligné.

Savoie (Haute-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

74-98. — Coopérative laitière agricole de Perroix, Echarvines et Talloires. Siège social: Talloires.

74-99. — Société coopérative agricole fruitière de Groisy chef-lieu. Siège social: Groisy.

74-100. — Coopérative agricole laitière de Groisy-Longchamp. Siège social: Groisy.

74-101. — Coopérative laitière agricole de Cluses. Siège social: Cluses.

74-102. — Coopérative laitière agricole de Coucy-Mougny. Siège social: Chilly.

74-103. — Coopérative laitière agricole d'Ornex. Siège social: Pers-Jussy.

74-104. — Coopérative laitière agricole de Jussy-Malbuisson. Siège social: Copponex.

74-105. — Coopérative laitière agricole de Charave, commune de Choisy. Siège social: Choisy.

74-106. — Société coopérative laitière agricole du Chaumet, commune d'Evires. Siège social: Evires.

74-107. — Coopérative laitière agricole de Villard-sur-Boëge. Siège social: Villard.

74-108. — Coopérative laitière agricole de la Croix-Dupassieux à Chainaz-les-Frasses. Siège social: Chainaz-les-Frasses.

74-109. — Coopérative laitière agricole de Seynod. Siège social: Seynod.

74-110. — Coopérative laitière agricole d'Arcine. Siège social: Arcine.

74-111. — Coopérative laitière agricole de Pré-Crémé à Saint-Cergues. Siège social: Saint-Cergues.

74-113. — Coopérative laitière agricole de Féternes-Vieux. Siège social: Féternes.

74-114. — Coopérative laitière agricole de Saint-Julien. Siège social: Saint Julien-en-Genevois.

74-115. — Coopérative laitière agricole de Jonzier-Epagny. Siège social: Jonzier Epagny.

74-116. — Coopérative laitière agricole de Crapons-Ballaison. Siège social: Ballaison.

C. — Services:

74-112. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du chef-lieu d'Amancy. Siège social: Amancy.

Seine-et-Oise (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

78-112. — Coopérative des producteurs de céréales de Mantes et environs. Siège social: Mantes.

78-114. — Société coopérative laitière de la région mantaise. Siège social: Mantes.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

78-113. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Mantes et environs. Siège social: Mantes.

Somme (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

80-212. — Coopérative agricole de la région de Crécy. Siège social: Crécy-en-Ponthieu.

80-214. — Coopérative de stockage et de vente de Tours-en-Vimeu. Siège social: Tours-en-Vimeu.

80-216. — Société coopérative agricole de la région d'Oisemont. Siège social: Oisemont.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

80-217. — Coopérative avicole de la Somme. Siège social: Hangest-en-Santerre.

C. — Services:

80-211. — Coopérative agricole de motoculture de Bertangles. Siège social: Bertangles.

80-213. — Coopérative de motoculture de la région de Cremery-Gruny. Siège social: Cremery.

A/B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

80-215. — Société coopérative agricole de production, transformation, conservation et vente de blé de Villers-Bretonneux. Siège social: Villers-Bretonneux.

Var (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

83-242. — Coopérative vinicole « La Thoronéenne ». Siège social: le Thoronet.

83-243. — Coopérative oléicole « La Tavernaise ». Siège social: Tavernes.

83-244. — Coopérative vinicole de Flassans. Siège social: Flassans-sur-Issole.

83-245. — Coopérative vinicole de Sainte-Anastasie. Siège social: Sainte-Anastasie-sur-Issole.

83-246. — Coopérative vinicole du golfe de Saint-Tropez. Siège social: Saint-Tropez.

83-247. — Coopérative vinicole « L'Amicale » de Saint-Maximin. Siège social: Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

83-248. — Coopérative vinicole « La Saint-Maximoise ». Siège social: Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

83-250. — Coopérative vinicole de Brue-Auriac. Siège social: Brue-Auriac.

83-251. — Coopérative vinicole « La Vidaubanaise ». Siège social: Vidauban.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

83-249. — Coopérative d'achat en commun de Sanary. Siège social: Sanary-sur-Mer.

Vienne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

86-253. — Boulangerie coopérative agricole de Jazeneuil. Siège social: Jazeneuil.

86-256. — Laiterie coopérative de Chauvigny. Siège social: Chauvigny.

C. — Services:

86-250. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Vouzailles-Nouzières. Siège social: Vouzailles.

86-251. — Société coopérative agricole de désherbage, achat et utilisation en commun de matériel agricole de Blanzay. Siège social: Blanzay.

86-252. — Société coopérative agricole de battages, achat et utilisation en commun de matériel agricole de Lussac-les-Châteaux. Siège social: Lussac-les-Châteaux.

86-255. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Chapelle-Baton. Siège social: la Chapelle-Baton.

86-257. — Société coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Chapelle-Morthemer et communes limitrophes. Siège social: Chapelle-Morthemer.

86-258. — Société coopérative agricole de broyage de Savigny-Levescault et communes limitrophes. Siège social: Savigny-Levescault.

86-259. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Chabournay. Siège social: Chabournay.

A/B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. Achat en commun et approvisionnement:

86-254. — Société coopérative de stockage de céréales et approvisionnement de Maulay. Siège social: Maulay.

Yonne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles:

89-202. — Société coopérative agricole de vente de la région de Véron, à Véron. Siège social: Véron.

89-203. — Coopérative agricole de céréales de Noyers-sur-Serein. Siège social: Noyers.

89-193. — Coopérative agricole d'exploitation de carbonate de chaux de la région de Dracy. Siège social: Dracy.

89-195. — Coopérative agricole fruitière du Gâtinais à Saint-Valérien. Siège social: Saint-Valérien.

C. — Services:

89-194. — Coopérative de mariage de Champignelles. Siège social: Champignelles.

89-196. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tannerre-en-Puisaye, à Tannerre-en-Puisaye. Siège social : Tannerre-en-Puisaye.

89-197. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villeblevin. Siège social: Villeblevin.

89-198. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Bordes. Siège social: les Bordes.

89-199. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Subligny. Siège social: Subligny.

89-200. — Coopérative agricole de culture mécanique et de transports Vinneuf. Siège social: Vinneuf.

89-201. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sépeaux. Siège social: Sépeaux.

Rectificatif.

Les coopératives des départements suivants:

Lot,
Lot-et-Garonne,
Lozère,
La Réunion,

immatriculées précédemment:

Lot, de 47-01 à 99 inclus,
Lot-et-Garonne, de 48-01 à 274 inclus,
Lozère, de 46-01 à 09 inclus,
La Réunion, de 94-01 à 04 inclus,

porteront désormais les numéros suivants:

Lot, de 46-01 à 99 inclus,
Lot-et-Garonne, 47-01 à 274 inclus,
Lozère, 48-01 à 09 inclus,
La Réunion, 974-01 à 04 inclus.

Rectificatifs à de précédentes listes de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopérative agricole.

Cinquième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947:

Page 3215, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-4: « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Tour-en-Sologne », Tour-en-Sologne (coopérative dissoute).

Sixième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947.

Page 4938, *Cher*, C, supprimer 18-9: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Etréchy », Etréchy; un rectificatif publié au *Journal officiel* du 25 mai 1949 (p. 5140) avait indiqué que la dénomination de cette coopérative 18-9 était devenue « Coopérative de culture mécanique d'Etréchy (Cher) (coopérative dissoute).

Page 4942, *Loir-et-Cher*, supprimer 41-12: « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Soings-en-Sologne », Soings-en-Sologne (coopérative dissoute).

Page 4947, *Vendée*, C, supprimer 85-31 « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Roussière en Château-Guibert, lieudit « Roussière », commune de Château-Guibert (retrait d'agrément).

Neuvième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947:

Page 7691, *Cher*, C, supprimer 18-36: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Nérondes », Nérondes (coopérative dissoute); supprimer 18-30: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Charentonnay n° 1 », Charentonnay (coopérative dissoute).

Page 7694, *Jura*, C, supprimer 39-15: « Coopérative de mécanisation agricole de la Biolée et Lanézia », lieudit « la Biolée », commune de Cuisia (coopérative dissoute).

Page 7695, *Mayenne*, 53-4 passe du type C au type A B C; 53-5 passe du type C au type B C et prend la dénomination suivante: « Coopérative d'approvisionnement et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Denis-de-Gastines ».

Dixième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9959, *Cher*, C, supprimer 18-59: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Blancafort », Blancafort (coopérative dissoute).

Page 9965, *Morbihan*, supprimer B, achat en commun et approvisionnement, 56-13: « Coopérative de Cléguérec », Cléguérec (coopérative dissoute).

Onzième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9970, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-39: « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Léonard-en-Beauce, n° 2 », Saint-Léonard-en-Beauce (coopérative dissoute); supprimer 41-61: « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Baigneaux », Baigneaux (coopérative dissoute).

Page 9974, *Vendée*, C, supprimer 85-84: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Guiblinière », commune de la Verrie, lieudit La Guiblinière, commune de la Verrie (retrait d'agrément).

Seizième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* des 7 et 8 mai 1948:

Page 4119, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-148: « Coopérative de motoculture de Sainte-Gemmes et Oucques », Sainte-Gemmes (coopérative dissoute); supprimer 41-160: « Coopérative de motoculture de Meusnes », hameau des Pointeaux, commune de Meusnes (coopérative dissoute); supprimer 41-173. « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Bohaire », Saint-Bohaire (coopérative dissoute); supprimer 41-174: « Coopérative de motoculture de Périgny », Périgny (coopérative dissoute).

Dix-septième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948:

Page 10810, *Yonne*, C, supprimer 89-79: « Coopérative de battage de Mailly-le-Château », Mailly-le-Château (coopérative dissoute).

Page 10803, *Oise*, A, supprimer 60-117: « Coopérative interdépartementale de semences et plants », Compiègne (coopérative dissoute).

Page 10809, *Vienne*, C, supprimer 86-192: « Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Chapelle-Moulière », la Chapelle-Moulière (coopérative dissoute).

Dix-neuvième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948:

Page 10956, *Seine-et-Marne*, supprimer UC, achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles, N-110: « Union des coopératives d'utilisation de matériel agricole de Seine-et-Marne », Melun (coopérative dissoute).

Page 10983, *Indre*, C, supprimer 36-61: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Paray-Palluau », Palluau-sur-Indre (coopérative dissoute).

Page 10964, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-205: « Coopérative de motoculture d'Oucques », Oucques (coopérative dissoute) ; supprimer 41-227: « Coopérative de motoculture de Saint-Léonard-en-Beauce », Saint-Léonard-en-Beauce (coopérative dissoute).

Page 10965, *Loir-et-Cher*, supprimer 41-245: « Coopérative de motoculture d'Epuiseaux, commune d'Oucques », Oucques (coopérative dissoute) ; supprimer 41-246: « Coopérative de motoculture de Saint-Léonard-en-Beauce n° 5 », Saint-Léonard-en-Beauce (coopérative dissoute) ; supprimer 41-257: « Coopérative de motoculture de Villefranche-sur-Mer », Villefranche-sur-Mer (coopérative dissoute) ; supprimer 41-258: « Coopérative de motoculture de Villiers, commune de Roche » (coopérative dissoute).

Page 10978, *Somme*, C, supprimer 80-110: « Société coopérative agricole de Ligescourt pour l'achat et l'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles », Ligescourt et 80-116: « Société coopérative agricole du Boisle », le Boisle (coopératives dissoutes, retraits d'agrément du 14 mai 1953).

Page 10980, *Vendée*, C, supprimer 85-141: « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Bruffière et des Landes Genusson, hameau de la Poutière, commune de la Bruffière (retrait d'agrément).

Vingtième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1949:

Page 727, *Cher*, C, supprimer 18-157: « Coopérative de culture mécanique d'Ennordres », Ennordres (coopérative dissoute).

Page 730, *Isère*, C, 38-35, au lieu de: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Solaize », lire: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Charriole », à Solaize (changement de dénomination).

Page 735, *Sèvres (Deux-)*, A, supprimer 79-178: « Société coopérative agricole communale de stockage des blés de Fénioux », Fénioux (coopérative dissoute).

Vingt et unième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 avril 1949:

Page 4302, *Rhin (Bas)*, supprimer UA, production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles, N. 171: « Centrale de vente des laiteries coopératives d'Ottwiller et environs », Otwiller (coopérative dissoute).

Vingt-deuxième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949:

Page 5127, *Cher*, supprimer C, achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles 18-169: « Société coopérative de culture mécanique et battages de Bruère-Allichamps », Bruère-Allichamps (coopérative dissoute).

Page 5131, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-292: « Coopérative de motoculture de Villemuzard, commune de Lorges », Lorges (coopérative dissoute).

Page 5132, *Oise*, A, supprimer 60-1: « Société coopérative agricole de la région de Froissy », Froissy (coopérative dissoute).

Page 5133, *Oise*, AB, supprimer 60-3: « Société coopérative agricole compiégnoise » Compiègne (coopérative dissoute).

Page 5132, A, supprimer 60-4: « Société coopérative de stockage de Nanteuil-le-Haudouin », le Plessis-Belleville (coopérative dissoute).

Page 5133, B, achat en commun et approvisionnement, 60-36: « Coopérative agricole régionale de l'Oise « Les Moissonneurs », Compiègne (coopérative dissoute).

Vingt-quatrième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949:

Page 9259, *Charente*, supprimer ABC, production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles, achat en commun et approvisionnement, achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles, 16-38: « Coopérative agricole régionale de Saint-Claud, Saint-Claud (coopérative dissoute) ; supprimer 16-62: « Coopérative agricole de Chasseneuil », Chasseneuil (coopérative dissoute).

Vingt-cinquième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950:

Page 3264, *Charente-Maritime*, B, supprimer 17-229: « Coopérative agricole du Pays d'Aunis », Courçon (coopérative dissoute).

Vingt-huitième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1950.

Page 7317, *Alpes (Basses-)*, supprimer B, achat en commun et approvisionnement 04-47: « Coopérative agricole d'approvisionnement et d'achat en commun de la région de Sisteron » (coopérative dissoute).

Page 7319, *Côte-d'Or*, C, supprimer 21-49: « Coopérative d'élevage de la région de Montbard », Montbard. Cette coopérative a été agréée, par suite de son extension, sur le plan national, sous la dénomination de: « Coopérative d'élevage de la Côte-d'Or », immatriculée N-316.

Vingt-neuvième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950:

Page 10799, *Marne (Haute-)*, A, supprimer 52-12: « Coopérative laitière d'Altancourt », Altancourt (coopérative dissoute).

Page 10804, *Puy-de-Dôme*, AB, la coopérative immatriculée sous le numéro 63-156 a pris la dénomination de: « Coopérative agricole intercommunale de la Basse-Dore, à Puy-Guillaume ».

Trente et unième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1941:

Page 3994, *Ain*, A, supprimer 01-141: « Société coopérative agricole laitière de Forens », Forens (coopérative dissoute).

Trente-quatrième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1952:

Page 8638, *Oise*, B, supprimer 60-146: « Coopérative agricole d'approvisionnement et de vente de la région de Froissy ; siège social: Froissy (coopérative dissoute).

Trente-cinquième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953:

Page 6694, *Marne*, N-378, au lieu de: « Coopérative départementale de matériel agricole de la Marne », lire: « Coopérative départementale d'approvisionnement en matériel agricole de la Marne » (nouvelle dénomination).

Page 6695, *Nord*, B, N-376, au lieu de: « Siège social: Avesnes-sur-Helle », lire: « Avesnes-sur-Helpe ».

Page 6696, *Ain*, 01-261, au lieu de: « Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Chevanel, à Jujurieux », lire: « Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Chenavel, à Jujurieux ».

Page 6700, *Haute-Garonne*, 31-158, au lieu de: « Siège social: Pourcharramet », lire: « Poucharramet »; 31-161, au lieu de: « Coopérative agricole de moissonnage, battage du canton sur de Toulouse », lire: « du canton Sud de Toulouse ».

Page 6701, *Gers*, 32-165, au lieu de: « Siège social: Ponzan-Soubiran », lire: « Ponsan-Soubiran ».

Page 6702, *Ille-et-Vilaine*, au lieu de: « 35-245 », lire: « 35-251, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Saudrais »; *Indre-et-Loire*, 37-201, au lieu de: « Siège social: Esvre », lire: « Esves-le-Moutier ».

Page 6703, *Indre-et-Loire*, 37-253 prend une nouvelle dénomination: « Coopérative de battage de Cigogné »; 37-259, au lieu de: « à Genillé », lire: « et Genillé ».

Page 6704, *Isère*, 38-154, au lieu de: « Société d'utilisation de matériel agricole de Salaize », lire: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole du village de Solaize. Siège social: Solaize »; *Jura*, A, le numéro d'immatriculation de la Coopérative agricole de fromagerie de la commune de Chilly-sur-Salins est: « 39-182 », et non: « 30-182 »; 39-186, au lieu de: « Builiat », lire: « Pouillat »; 39-197, au lieu de: « Siège social: Grandes-sur-Baume », lire: « Granges-sur-Baume »; *Var*, 83-241, la coopérative vinicole La Fraternelle de Rougiers est du type « A/B » et non du type « A » comme il a été imprimé par erreur.

Page 6705, rectificatif à la dixième liste, Rhin (Bas-), au lieu de: « UA, N-15 », lire: « UA/B/C, N-15 »; rectificatif à la quinzième liste, Indre-et-Loire, au lieu de: « 37-37 », lire: « 37-27 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cravant-les-Coteaux ».

Trente-sixième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953:

Page 10951, *Bouches-du-Rhône*, N-435, la Société coopérative agricole de production de semences du Midi méditerranéen est du « type C (services) » et non du « type A ».

Page 10953, *Lot-et-Garonne*, 48-269, au lieu de: « Coopérative agricole de motoculture La Rondelle, commune de Francescas, Francescas », lire: « Coopérative agricole de motoculture La Rondelle, commune de Francescas, lieudit La Rondelle, commune de Francescas ».

Page 10961, rectificatif à la neuvième liste, Somme, au lieu de: « 90-51 », lire: « 80-51 ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 54-339 modifiant le décret n° 46-2760 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 mars 1954: page 2960, article 5, *in fine*, ajouter: « ... et prendra effet à compter du 1er avril 1954 ».

Modification de l'arrêté du 29 janvier 1953 portant désignation des membres de la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 7 avril 1954, ont été nommés membres de la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation:

En qualité de représentants du régime d'assurance vieillesse des professions artisanales.

M. Michel (titulaire), MM. Girot, Veber, Gambier, Leschemelle, Perrin, Moineau, Maney, Grenier, Dahn, Courrière, Lenglet, Somville et Verrier (suppléants).

En qualité de représentants du régime d'assurance vieillesse des professions agricoles.

M. Laur (titulaire), MM. Grandidier, Troloux, Burgaud et Tinelli (suppléants).

En qualité de représentants de la caisse centrale de secours mutuels agricoles.

M. Ravel (titulaire), MM. Charvolin, Saint-Martin, Moreau et Robert (suppléants).

En qualité de représentants du fonds spécial.

M. Solanet (titulaire), MM. Reynier, Couteux, Rastoul et Mlle Bonaldi (suppléants).

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté en date du 13 janvier 1954, M. Emmanuelli (Jacques) a été, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, nommé adjoint administratif stagiaire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Par arrêté en date du 9 mars 1954, M. Meyrat (Guillaume) a été nommé agent de surveillance (surveillant des fabrications d'armement) à Tarbes (Hautes-Pyrénées) en exécution du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV).

Par arrêté en date du 9 mars 1954, M. Bousquet (Jean) a été nommé agent de surveillance (concierge) dans les services extérieurs de la guerre (intendance) à Belfort (territoire de Belfort), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chap. IV).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 24 mars 1954, M. Royere (Etienne), inscrit sous le n° 66 (§ D) (services extérieurs) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 13 septembre 1953, est nommé commis stagiaire (indice 130) et affecté à la direction interdépartementale de Toulouse.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du vendredi 9 avril 1954.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dans les salles voisines de la salle des séances, scrutin pour l'élection de deux vice-présidents suppléants de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944.

2. — Vote du projet de loi (n° 1203) tendant à ériger en territoire distinct de Madagascar les terres australes et antarctiques françaises. (Nos 2575-6378-8249. — M. Laforest, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la Société nationale des chemins de fer français. (Nos 197-2381-2768-2925-7792-8248. — M. Midol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution (n° 5856) de Mme Degrond tendant à inviter le Gouvernement à étudier, dans les plus brefs délais, la possibilité de faire aider les parents d'enfant unique par les caisses d'allocations familiales sous la forme d'une participation aux colonies de vacances. (N° 8126. — Mme Lempereur, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 7694) approuvant les comptes définitifs du budget général de Madagascar pour les exercices 1949, 1950 et 1951 et du budget annexe des chemins de fer pour les exercices 1949 et 1950. (N° 8216. — M. Burlot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi (n° 1117) de M. Kœnig tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 52-843 du 10 juillet 1952, relatif à l'amélioration de la situation de fonctionnaires anciens combattants. (N° 8061. — M. Marcel Ribère, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi (n° 6159) portant création d'une troisième chambre au tribunal de première instance de Blida. (N° 8113. — M. Jules Valle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote de la proposition de résolution (n° 4368) de M. Malbrant et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à instituer des conseils régionaux dans les territoires d'outre-mer. (N° 8049. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi (n° 7276) de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à établir le montant du salaire devant servir de base au calcul des cotisations de sécurité sociale pour les employés des hôtels, cafés, restaurants. (N° 8055. — M. Besset, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Saint-Cyr sur les conditions dans lesquelles a été conduite l'instruction qui a abouti récemment à l'acquittement, par le tribunal militaire de Lyon, de l'ancien chef de la milice à Belley (Ain), Aimé Chaduc, précédemment condamné à mort par contumace, et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour soumettre à l'appréciation de la justice certains éléments dont il semble qu'elle n'ait pas eu à connaître.

11. — Discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 7648) de M. Gaumont et plusieurs de ses collègues tendant à instituer le secret des délibérations des commissions d'enquêtes parlementaires pendant la durée de la période d'instruction (Dispositions réglementaires). (Nos 7838-8036. — M. Minjoz, rapporteur.) (La commission soumet à l'Assemblée une proposition de résolution.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dans les salles voisines de la salle des séances:

a) Troisième tour de scrutin pour l'élection de deux membres titulaires du Conseil supérieur de la magistrature;

b) Scrutin pour l'élection de sept jurés titulaires de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944;

c) Scrutin pour l'élection de sept jurés suppléants de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944.

2. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Robert Buron demande à M. le ministre de la justice: 1° quelle politique il compte suivre en matière de concours de presse; 2° de vouloir bien préciser pourquoi certains concours sont autorisés et pourquoi d'autres entraînent, à l'égard des journaux organisateurs, des mesures de répression. (2e appel.)

M. — M. Billat signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques que des sinistrés de guerre (mobiliers et immobiliers) se voient réclamer impérativement le payement de leurs impositions (contribution mobilière et sur le revenu des personnes physiques, entre autres) alors qu'ils sont créanciers de l'Etat; et lui demande si les intéressés peuvent obtenir un sursis pour le payement desdits impôts, présents et futurs, jusqu'au règlement intégral de leurs dommages de guerre.

III. — M. Perrard demande à M. le ministre de la défense nationale pour quelles raisons ses services refusent à un père de famille qui suspecte les conditions dans lesquelles son fils, militaire en Allemagne, est décédé accidentellement, la communication du procès-verbal dressé par la gendarmerie lors de l'accident.

IV. — M. Ramonet signale à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil certaines des méthodes fantaisistes utilisées dans l'embauchage du personnel civil, masculin ou féminin, des bases de la Martinerie-Déols; et lui demande: 1° quel est le fonctionnaire qui a compétence pour retenir ou évincer les candidates et candidats; 2° quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour restituer aux méthodes de recrutement le minimum d'équité et d'efficacité souhaitable.

V. — M. Paquet demande à M. le ministre d'Etat chargé de la réforme constitutionnelle de lui préciser: 1° l'origine constitutionnelle des secrétariats d'Etat; 2° leurs attributions exactes lorsqu'ils doublent un ministère du même nom; celles-ci sont-elles déléguées par le ministre titulaire; 3° leurs modalités de fonctionnement: *a*) vis-à-vis du ministre sont-ils soumis à un véritable pouvoir hiérarchique; *b*) ont-ils le contre-seing d'office des projets de loi et des décrets; *c*) les titulaires d'un secrétariat d'Etat sont-ils membres du Gouvernement d'office.

VI. — M. Charret expose à M. le ministre de l'intérieur que, le 20 août 1949, le conseil général du Rhône décidait de réduire de 310 le nombre des centimes additionnels votés pour 1949 et invitait l'administration des contributions directes à procéder à une réduction corrélative des cotes d'imposition établies au titre de la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties, des contributions mobilières et des patentes. Un arrêté du 3 octobre 1949 de M. le ministre de l'intérieur et de M. le secrétaire d'Etat aux finances refusait d'approuver cette délibération. Il lui demande pour quelles raisons son département ministériel a pris cet arrêté ainsi que celles de la non-approbation de cette délibération.

VII. — M. Edouard Bonnefous demande à M. le ministre des affaires étrangères à quel résultat positif a abouti la conférence des Bermudes au sujet de la Communauté européenne de défense en ce qui concerne: 1° la formule d'association de la Grande-Bretagne; 2° la présence des troupes anglo-saxonnes en Europe.

VIII. — M. Daniel Mayer demande à M. le ministre des affaires étrangères si l'office français de protection des réfugiés et apatrides, conformément à l'article 2 (alinéa 2) et à l'article 4 de la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952, reconnaît la qualité de refugié, accorde protection et rend les services quasi-consulaires aux personnes qui, bien que ne remplissant pas les conditions de l'article 1er de la convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut des réfugiés, relèvent, néanmoins, du mandat du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, tel que ce mandat a été fixé par l'assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1950 (résolution 428 [5]) et renouvelé par elle le 23 octobre 1953.

IX. — M. Minjoz expose à M. le secrétaire d'Etat au budget que la loi du 7 février 1953 (art. 81) a étendu, à compter du 1er janvier 1953, le prélèvement sur les loyers institué par les articles 11 et 12 de l'ordonnance n° 45-1421, du 28 juin 1945, aux magasins et locaux loués à usage commercial ou artisanal situés dans les immeubles dont la moitié au moins de la superficie totale est à usage d'habitation professionnel ou administratif. Sauf convention contraire, le prélèvement effectué est supporté par moitié, par le propriétaire et le locataire. D'une réponse faite récemment il résulte qu'il faut entendre par locaux «loués à usage commercial ou artisanal» tous les locaux industriels, commerciaux ou artisanaux, quelle que soit leur utilisation de fait, qui font l'objet d'une location permettant au preneur de bénéficier de la législation sur la propriété commerciale. Il demande: 1° si le propriétaire d'un immeuble commercial, loué sous la forme de gérance libre, est astreint au prélèvement du fonds national de l'habitat bien que le preneur ne bénéficie pas de la législation sur la propriété commerciale; 2° si le propriétaire de cet immeuble, considéré seul comme commerçant, est, au contraire, assujetti sous une autre forme à la taxe d'habitat et, dans l'affirmative, à compter de quelle date; 3° dans l'affirmative à la question n° 1, si le locataire bénéficiaire de la gérance libre doit obligatoirement la moitié de la taxe, sauf convention contraire dans son bail, et si le propriétaire peut refuser le payement de cette moitié en laissant à l'administration le soin de la recouvrer sur le redevable réel.

IX. — M. Halbout demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques si, en application de l'arrêté du 24 décembre 1953 relatif à l'attribution aux fonctionnaires de prêts complémentaires à la construction garantis par l'Etat, article 3, un fonctionnaire peut déposer une demande de prêt complémentaire en même temps que sa demande de prêt principal, à une société de crédit immobilier ou à une société coopérative d'habitations à loyer modéré.

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la réparation des dommages causés aux biens et aux personnes à la suite des troubles survenus à Madagascar. (N°s 7912-8018. — M. Ninine, rapporteur.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à prendre diverses dispositions financières et réglementaires relatives au Crédit mutuel du bâtiment et à certaines sociétés de crédit différé. (N°s 8268-8318. — M. Pierre Courant, rapporteur.)

5. — Eventuellement:

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme fiscale.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1954.

6. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Véry sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour satisfaire les légitimes revendications des fonctionnaires des départements d'outre-mer et mettre ainsi un terme à une grève qui dure depuis le 15 mai et dont les effets sont néfastes pour l'ensemble des populations d'outre-mer;

2° De M. Césaire sur la politique que le Gouvernement entend suivre dans les départements d'outre-mer et les mesures qu'il compte prendre pour satisfaire, à bref délai, les justes revendications des fonctionnaires de ces territoires en grève depuis plus d'un mois;

3° De M. Viatte sur la politique sociale, économique et fiscale du Gouvernement dans les départements d'outre-mer;

4° De M. Raingeard sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à la crise aiguë que traversent actuellement des départements d'outre-mer, et notamment sur les mesures administratives et fiscales et les orientations du plan d'équipement qu'il entend préconiser pour assurer leur équilibre économique et social;

5° De M. Gaumont sur la politique générale que le Gouvernement entend suivre à l'égard des départements d'outre-mer;

6° De M. Valentino sur la politique générale du Gouvernement dans les départements d'outre-mer, et notamment, sur la violation systématique de la loi du 10 août 1871 dans le département de la Guadeloupe;

7° De M. Valentino sur la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard des départements d'outre-mer pour tenir compte des conclusions d'une enquête de l'institut de la statistique et des études économiques selon lesquelles le coût de la vie serait plus élevé dans ces départements qu'en France métropolitaine, et sur le refus d'appliquer correctement la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives du travail dont les dispositions n'autorisent nullement la fixation d'un salaire minimum interprofessionnel garanti différent pour les départements d'outre-mer;

8° De M. Senghor sur la résurrection du pacte colonial dont l'idée semble inspirer le Gouvernement, notamment sur les rapports économiques entre la métropole et les territoires d'outre-mer, plus spécialement sur l'approvisionnement en blé des moulins des territoires d'outre-mer;

9° De M. Césaire sur la politique économique et sociale que le Gouvernement entend suivre dans les départements d'outre-mer et, plus particulièrement, sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer aux ouvriers agricoles en grève à la Martinique la prise en considération de leurs légitimes revendications;

10° De M. Silvandre sur l'organisation d'une politique économique d'Union française et les mesures prises pour assurer au meilleur compte le ravitaillement des territoires d'outre-mer en denrées et marchandises de première nécessité;

11° De M. Aujoulat sur les problèmes institutionnels qui intéressent l'évolution de l'Union française;

12° De M. Malbrant sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour harmoniser ses décisions concernant les territoires d'outre-mer sur le plan politique, social et économique, avec les besoins et les réalités d'outre-mer;

13° De M. Yacine Diallo sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour réaliser la mise en valeur économique et sociale des territoires d'outre-mer en assurant une certaine stabilité dans le corps des agents d'exécution.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 9 avril 1954.

N° 8188. — Proposition de loi de M. Duquesne tendant à compléter le décret du 9 août 1953 instituant une cotisation de 1 p. 100 sur les salaires au profit de la construction de logements (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 8189. — Rapport supplémentaire de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de loi tendant à organiser dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo un véritable service des affaires sociales.

N° 8196. — Proposition de loi de M. Baylet tendant à accorder, par voie de réduction du montant de leurs revenus imposables, une indemnisation aux victimes des inondations survenues dans la métropole depuis le début de l'année 1952 (renvoyée à la commission des finances).

N° 8199. — Rapport de M. Jean Crouzier, au nom de la commission de la reconstruction, sur la proposition de loi tendant à assortir d'une clause d'indexation les titres délivrés aux sinistrés mobiliers en vertu des décrets des 9 août et 30 septembre 1953.

N° 8201. — Proposition de loi de M. Pupat tendant à modifier l'article 103 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8214. — Proposition de loi de M. Pupat tendant à prévoir l'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail tant individuels que collectifs, au sein des services publics et des entreprises dont le fonctionnement régulier et permanent est nécessaire pour la vie de la commune, du département ou de la nation (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8221. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi relative aux modalités de répartition de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires dans les stations classées ayant un caractère nettement saisonnier.

N° 8226. — Rapport supplémentaire de M. Valentino, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi et de résolution relatives à la fixation du salaire minimum garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

N° 8267. — Projet de loi relatif aux prestations d'alcools viniques et d'alcools de vin (renvoyé à la commission des boissons).

N° 8270. — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant à apporter au régime de la loi du 22 juillet 1922 les aménagements prévus à l'article 12 de la loi du 31 décembre 1953: par l'application des dispositions de la loi du 19 août 1950 portant affiliation du personnel des deux sexes des transports routiers à la caisse autonome mutuelle des retraites; par l'application des dispositions de la loi du 20 septembre 1948 portant péréquation des pensions; par la fixation de mesures propres à assurer l'équilibre financier de la C. A. M. R. (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 8284. — Projet de loi permettant, à titre exceptionnel, de modifier, dans certaines communes, les taux d'abattements utilisés pour le calcul des prestations familiales (renvoyé à la commission du travail).

N° 8304 (1). — Proposition de résolution de M. Etienne Fajon tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en vue d'empêcher la fermeture de la centrale gazière de Nanterre et d'assurer son fonctionnement normal (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 8318 (1). — Rapport de M. Pierre Courant, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à prendre diverses dispositions financières et réglementaires relatives au Crédit mutuel du bâtiment et à certaines sociétés de crédit différé.

(1) Tirage restreint.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Bapst, Baudry d'Asson (de), Billat, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bellaune, Debeuf, Florand, Fourvel, Garavel, Golvan, Guillon (Antoine) (Vendée), Hunel, Laburbe, Mme Lassac, MM. Lalle, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Lousian, Lucas, Méhaignerie, Monchet, Paul (Gabriel), Pelleray, Prigent (Tanguy), Rincent, Rousselot, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Thomas, (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tremouilhe, Tricart, Vassor.

Excusés. — M. Baurens.

Suppléants. — MM. Briot (de M. Bricout), Laplace (de M. Cavelier), Mlle Dienesch (de M. Charpentier), MM. Prache (de M. Kauffmann), Hunel (de M. Pinvidic).

Commission des affaires étrangères.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Beaumont (de), Chambrun (de), Delbos (Yvon), Faure (Maurice) (Lot), Gaborit, Genton, Giovoni, Gouin (Félix), Isorni, Jaquet (Gérard) (Seine), Kriegel-Valrimont, Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Menthon (de), Moch (Jules), Mondon, Mousset (de), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Petit (Eugène-Claudius), Rosenblatt, Schuman (Robert) (Moselle).

Excusés. — MM. Bouhey, Alfred Coste-Floret.

Suppléants. — MM. Gilliot (de M. Barrès), Sibué (de M. Lacoste), Commenay (de M. Vendroux).

Commission des finances.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents. — MM. Pénard (François), Courant (Pierre), Cristofol, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Gabelle, Gardey (Abel), Gozard (Gilles), Mendès-France, Raffarin.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bouxom, Bruyneel, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Defos du Rau, Dejean, Delachenal, Demusois, Dronne, Gaillemin, Gaumont, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legaret, Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Minjoz, Moisan, Pluchet, Prélot, Savary.

Suppléants. — MM. Conte (de M. Max Lejeune), Gaubert (de M. Dassault), Lenormand (de M. Jacques Duclos), Magendie (de M. Gilliot), Manceau (de M. de Chambrun), Pradeau (de M. Métayer), Sauer (de M. Villon).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents. — MM. Beaumont (de), Delmotte, Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand).

Suppléant. — M. Taillade.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 9 avril 1954, à onze heures (local de la commission des finances):

Avis du Conseil de la République sur le projet de loi (n° 7161) portant réforme fiscale. — M. le rapporteur général.

Réunions de commissions du vendredi 9 avril 1954.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à dix heures. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents. — MM. Jean Bertaud, Bordeneuve, Canivez, Paul Chevallier, Delalande, Delrieu, Mlle Mireille Dumont, MM. Jean Lacaze, Lamousse, Lelant, Gaston Manent, de Maupeou, Charles Morel, Jules Olivier, Raymond Pinchard, Primet, Southon.

Excusés. — MM. Lemaître, Georges Maurice, Monichon, Poisson, Séné.

Suppléant. — M. Pinton.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 8 avril 1954

Présents. — MM. Aubert, Jean Berlaud, Julien Brunhes, Bruyas, Paul Chevallier, Raingoma Laingo, Lodéon, de Menditte, Pinton, François Ruin.

Suppléant. — M. Dupic.

Excusés. — MM. Henri Barré, Bourguerel, René Dubois.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Clerc, Morel, Rupied.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents. — MM. Louis André, Chazette, Chochoy, Denvers, Dupic, Plazanet, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre.

Excusés. — MM. Le Léannec, Malécot.

Suppléant. — M. Tharradin.

Commission de comptabilité.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents. — MM. Brizard, Yves Estève, Jacques Gadoin, Le Sassier-Boisauné, Vanrullen.

Excusé. — M. Ruin.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 9 avril 1954, à quatorze heures trente (local de la commission) :

Projet de loi (n° 8286 A. N.) portant ouverture de crédits au titre du budget des anciens combattants et victimes de la guerre pour la commémoration du quarantième anniversaire de la bataille de la Marne et du dixième anniversaire de la libération du territoire. — Rapporteur : M. Chapalain.

La commission de la marine et des pêches se réunira le vendredi 9 avril 1954, à quinze heures trente (local n° 215) :

Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 185, année 1954) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 32 concernant la protection des dockers contre les accidents.

Questions diverses.

Réunions de commissions du vendredi 9 avril 1954.

Commission de la marine et des pêches, à quinze heures trente. — Local n° 215.

Commission des finances, à quatorze heures trente. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Nomination de membre d'une intercommission.

Dans sa séance du jeudi 8 avril 1954, l'Assemblée de l'Union française a nommé Mme la princesse Yukanthor membre de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Affaires économiques.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents: MM. Bégarra, Dède, Roger Dusseaulx, Theetten, Trigagros. *Suppléants:* M. Cazelles de Mme Emilienne Moreau, M. Repiquet de M. Peretti, M. Dède de M. Roy, M. Roger Dusseaulx de M. Rogier.

Excusés: MM. Ahmed Abdallah, Jacquier, Coste, Ramus, Rogué, Reverbori.

Assistait en outre à la séance: M. Cornet.

Affaires financières.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents: MM. Antonini, Cazelles, Cornet, Léger, Le Van Dinh, Schleiter (Gabriel), Schmitt. *Suppléants:* M. Antonini de M. Ribeyre, M. Cazelles de M. Bernier, M. Cornet de M. Gay, M. Léger de M. Peretti, M. Le Van Dinh de M. Doan Huu Giam, M. Schleiter de M. de Gouyon, M. Schmitt de M. Le Brun Kéris.

Excusé: M. Reverbori.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents: MM. Castex, Charles-Cros, Dède, Jacobson, Junillon, Lhuillier, Marquet. *Suppléants:* M. Bernier de M. Duval, M. Castex de M. Charlier, M. Dède de M. Rogué, M. Jacobson de M. Iba Zizen, M. Junillon de M. Aduy, M. Lhuillier de M. Fleury, M. Marquet de M. Roy, M. Charles-Cros de M. Diallo.

Excusés: MM. Ahmed Abdallah, Barry, Charles, Deroux, Filion, Guillabert, Jacquier, Keita dit Modibo, Nguyen Duy Thanh, Nguyen Van Ty.

Commission de la défense de l'Union française.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents: MM. Max André, Audu, Bazé, Castex, Georget, de Gouyon, Jean Guiter, Laurent-Eynac, Roger Lévy, Gabriel Schleiter, Schneider. *Suppléants.* M. Bardelle de M. Signoret, M. Boiteau de M. Lachenal, M. Oudard de M. Frey, M. Junillon de M. Marguerittes, M. Aduay de M. Ba Amadou, M. Cazelles de Mme Emilienne Moreau, M. Roclore de M. Galimard.

Assistait en outre à la séance: M. Rosenfeld.

Information.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents: MM. Pierre-Louis Berthaud, Guy, Junillon, Mme Malroux, M. Menguy, Mme Emilienne Moreau, MM. Morel, Riond (Georges). *Suppléants:* M. Pierre-Louis Berthaud de M. La Gravière, M. Guy de M. Djima Doumbaye, Mme Malroux de Mme Tran Van Chuong, M. Morel de M. Delpuech, M. Georges Riond de M. Mayaki.

Politique générale.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents: MM. Charles-Cros, Chastenet, Cequart, Foccart, Laurent-Eynac, Laurin, Legentilhomme (général), Michalet, Pialoux. *Suppléants:* M. Charles-Cros de M. Duval, M. Coquart de M. Lechani, M. Foccart de M. Kaouza, M. Laurent-Eynac de M. Charlier, M. Laurin de M. Charasini, M. Pialoux de M. Rencurel, M. Legentilhomme de M. Périer.

Règlement, pétitions et questions constitutionnelles.

Séance du jeudi 8 avril 1954.

Présents: MM. Antonini, Coquart, Cornet, Fleury, Guyard, Léger, Michalet, Oudard, Rogué, Rosenfeld. *Suppléants:* M. Antonini de M. Avinin, M. Coquart de M. Reverbori, M. Cornet de M. Daber, M. Fleury de M. Audu, M. Guyard de M. Costes, M. Rosenfeld de M. Seppo Priso.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La Direction de la Documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, pour l'année 1954, le

REPERTOIRE PERMANENT DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE
(13e édition).

Cet ouvrage broché de 320 pages, format 12,5×19, donne:
La table alphabétique des directions, services et bureaux des divers ministères, des préfectures de police et de la Seine;
L'index des noms des fonctionnaires cités dans le répertoire d'après les nominations parues au *Journal officiel* jusqu'au 1er janvier 1954.
En annexe, la liste des membres du conseil d'Etat et de la cour des comptes.

Les abonnés au **Répertoire permanent de l'administration française** recevront éventuellement, sous fascicule séparé, les suppléments dont la parution serait rendue nécessaire en 1954 à la suite d'importants remaniements ou modifications.

Actuellement, le **Répertoire** est fourni avec son dernier supplément de 48 pages donnant la composition du Gouvernement et des cabinets ministériels.

Le **Répertoire** est indispensable à toutes les personnes qui, à titre officiel ou privé, sont tenues d'entretenir des contacts avec les services de l'administration.

Le **Répertoire permanent de l'administration française** est en vente au prix de **440** F à *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et au bureau de vente des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e). Cette brochure est expédiée dès réception de la commande, accompagnée de son montant et adressée à *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). Versements au C. C. P. Paris 9060-98.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 483 de l'office des changes relatif aux importations et aux exportations de marchandises en provenance et à destination de l'étranger.

Modification de l'annexe E jointe à l'avis publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, complétée par les additifs publiés au *Journal officiel* les 20 janvier 1952 (avis n° 521) et 12 juin 1952:

Le deuxième alinéa du paragraphe II (2°) de l'annexe E est abrogé et remplacé par le texte suivant:

II. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

. . . . . .

2° *Exportations ne pouvant être réalisées au-dessous d'un prix-plancher.*

. . . . . .

« En règle générale, les taux de commission autorisés ne doivent pas avoir pour effet de réduire le prix facturé à plus de 10 p. 100 au-dessous du « prix-plancher ». Toutefois, ce pourcentage est porté:

« *a*) A 15 p. 100 au-dessous du « prix-plancher »:

« Pour les exportations à destination d'un pays quelconque, lorsque le règlement donne lieu à une cession effective de devises convertibles sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres »;

« Pour les exportations à destination du Mexique ou du Pérou, lorsque le règlement est conforme aux dispositions réglementant les relations financières avec ces pays;

« *b*) A 20 p. 100 au-dessous du « prix-plancher » pour les exportations d'eaux-de-vie de Cognac, sans qu'il soit tenu compte du pays de destination ni des modalités de règlement utilisées. »

Avis aux exportateurs fixant le programme d'exportations pour 1953-1954 au titre de l'assistance économique à la Yougoslavie.

(Programme partiel de la cinquième tranche.)

Les exportateurs sont informés qu'en application de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 et du décret n° 54-330 du 19 mars 1954, des contrats peuvent être souscrits avec les organismes d'achat yougoslaves dans la limite des contingents fixés ci-dessous, à valoir sur la cinquième tranche (1953-1954).

La délivrance des licences d'exportation et les modalités de règlement s'effectueront selon la procédure prévue aux avis aux exportateurs et avis de l'office des changes nos 508 (*Journal officiel* du 14 octobre 1951) et 554 (*Journal officiel* du 11 juillet 1953).

L'attention des exportateurs est appelée sur le fait que les licences émises au titre dudit programme devront être souscrites en six exemplaires et ne seront valables que jusqu'au 30 juin 1954.

AIDE ÉCONOMIQUE A LA YOUGOSLAVIE

Cinquième tranche.

Première allocation (1953-1954).

NUMÉROS du produit.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	VALEURS CIF (en millions de francs).
63 F	Animaux reproducteurs (ovins)	30
02 F	Anthracite d'Afrique du Nord (12.000 tonnes)	75 (1)
12 F	Potasse	50
13 F	Phosphates	150 (1)
16 F	Engrais azotés (sulfate d'ammoniaque, nitrate de chaux, nitrate de soude synthétique)	200
11 F	Colorants	46
31 F	Matières premières et produits à usage pharmaceutique et médicaments	40
27 F	Papier Kraft	40
66 F	Tubes d'acier	120
75 F	Matériel de travaux publics	70
76 F	Installation complète pour la production d'air liquide	40
42 F	Matériel pour installations électriques haute et basse tension	30
74 F	Matériel cinématographique	20
52 F	Appareils et machines pour la viniculture et les caves vinicoles (tracteurs, pulvérisateurs, pressoirs, robinetterie, matériel d'embouteillage, cuves, etc.)	100
51 F	Pièces détachées de tracteurs	20
77 F	Fusées para-grêle	10
91 F	Assistance technique	10
	Total	1.051

(1) Valeur fob.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 avril 1954.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U S A	350 (1)	....	....	349 95	....
337 ..	Canada	1 $ Can	....	....	....	337 10	....
163 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	....	....	164 20	....
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8392 ..	8391 ..
700 45	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	701 ..	700 85
5062 ..	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25	5105 25	5067 ..	5060 ..
983 55	Gde-Bretagne	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	984 30	984 15
4914 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4920 ..	4918 ..
9236 ..	Pays-Bas	100 fl	9210 52	9144 60	9276 80	9232 ..	9241 50
6759 ..	Suède	100 c s	6765 625	6715 ..	6816 50	6765 ..	6763 ..
8049 ..	Suisse	100 f s	8063 98	7944 ..	8064 ..	8056 50	8054 ..
1008 ..	Egypte	1 liv ég	1005 04	997 ..	1013 ..	1007 50	1007 ..
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
4055 ..	Mexique	100 pes	4057 97	4025 ..	4090 ..	4050 ..	4045 ..
1217 50	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1217 75	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din	116 066	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 .. (2)	1355 .. (2)		

Zone C F A	100 F C F A	200
Zone C F P	100 F C F P	550
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies	1 F ... 7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 1er AVRIL 1954	AU 25 MARS 1954
ACTIF			
Encaisse or		201.281.591.426 »	201.281.591.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		24.328.404.456 »	23.351.589.929 »
Monnaies divisionnaires		8.057.350.505 »	8.063.194.980 »
Comptes courants postaux		29.286.321.156 »	19.821.194.648 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		36.300.000.000 »	33.800.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1941 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		195.000.000.000 »	195.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		195.400.000.000 »	193.100.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	622.968.723.136 »		
Effets escomptés sur l'étranger	324.189.858 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	34.741.647.663 »	999.660.989.245 »	946.463.745.307 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	341.626.418.588 »		
Effets négociables achetés en France (7)		228.425.130.320 »	227.003.174.299 »
Avances à 30 jours sur effets publics		18.826.705.000 »	10.834.544.000 »
Avances sur titres		8.845.339.256 »	8.155.173.992 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		38.178.839.194 »	18.829.405.793 »
Divers		46.285.039.666 »	46.574.352.082 »
Total		2.509.841.805.717 F	2.412.247.061.949 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.333.710.433.160 »	2.235.416.595.265 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	48.021.180 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	79.142.054 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	55.028.309.505 »	116.433.528.553 »	111.765.968.536 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	61.278.055.814 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.754.802 »	307.754.802 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		59.181.483.432 »	61.548.137.596 »
Total		2.509.841.805.717 F	2.412.247.061.949 F

(1) (Convention du 27 juin 1949).
(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(4) (Convention du 20 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 21 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).
(5) (Convention du 11 juillet 1933 approuvée par la loi du 11 juillet 1933).
(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(7) (Décret du 17 juin 1938).
(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures.
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 1/4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/4 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/4 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 1/2 0/0 1945
DE LA
société Energie électrique du Nord de la France.

Les porteurs d'obligations 3 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la société Energie électrique du Nord de la France sont informés que l'amortissement du 1er mai 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.
Amortissement du 1er mai 1947.
15.664 et 15.665.

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 735.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE
R. C.: Seine 28531.

TIRAGE DU 1er AVRIL 1954

EMPRUNT FEVRIER 1942

Obligations de 2.000 F 3,50 0/0 (48e tirage).

L'obligation n° 1.934.415 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

L'obligation n° 744.080 sera remboursée par **500.000** F.

Les obligations n°s 2.079.469, 2.079.826, 2.079.960 seront remboursées chacune par **100.000** F.

Les obligations n°s 886.292, 886.401, 886.485, 886.551, 886.560, 886.627 seront remboursées chacune par **50.000** F.

Les 12 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F:

102.080	102.081	102.290	102.394	102.462	102.465
102.505	102.525	102.824	102.876	102.940	102.974

Les 60 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **10.000** F:

Dans la série de 102.001 à 103.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **55** et par **89.**

Dans la série de 886.001 à 887.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **02** et par **39.**

Dans la série de 2.079.001 à 2.080.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **07** et par **40.**

Les 80 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **5.000** F:

Dans la série de 1.691.001 à 1.692.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **37, 38, 56** et par **62.**

Dans la série de 1.933.001 à 1.934.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **06, 08, 19** et par **73.**

Les 6.837 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **2.000** F, c'est-à-dire:

102.001 à 103.000	1.691.001 à 1.692.000	1.934.001 à 1.935.000
744.001 à 745.000	1.933.001 à 1.934.000	2.079.001 à 2.080.000
886.001 à 887.000		

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er mai 1954; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er mai 1954; elles ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés de l'emprunt 3,50 0/0 février 1942 a été publiée au *Journal officiel* du 9 février 1954.

CHOCOLAT KEMMEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 52.080.000 F
SIÈGE SOCIAL: BOURBOURG (Nord)
R. C.: Dunkerque n° 5490.

Emprunt obligataire 4,25 0/0 1944.

Usant de la faculté réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 50 obligations de 2.500 F nominal dont l'amortissement était prévu le 1er juin 1954.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Obligations restant à rembourser.
Néant.

Compagnie Générale d'Entreprises Electriques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 620.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 48, RUE LA BOÉTIE, PARIS
R. C.: Seine n° 21518.

Amortissement du 15 avril 1954 des obligations 3 3/4 0/0 1945.

La Compagnie générale d'entreprises électriques informe MM. les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 émises en 1945 que, conformément aux conditions de l'émission, elle a procédé au rachat en Bourse des 120 obligations 3 3/4 0/0 dont l'amortissement est fixé au 15 avril 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachat en Bourse.

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Aires, le 28 avril 1954, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1953;
2° Questions diverses.

Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien de Djibouti à Addis-Abeba

Le 26 avril 1954, à quatorze heures, aura lieu, à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, le quarante et unième tirage au sort des obligations 3 1/2 0/0 de 400 F, émises le 1er mai 1910, jouissant de la garantie de l'Etat français, conformément à la convention du 8 mars 1909, approuvée par la loi du 3 avril 1909.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 968 numéros d'obligations remboursables à 400 F (sous déduction des impôts résultant des lois de finances et décrets-lois) à partir du 15 juin 1954.

MONET ET GOYON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 144.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 44, RUE RAMBUTEAU, MACON (SAÔNE-ET-LOIRE)

Registre du commerce: Mâcon n° 744 B.

Les obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F nominal émises en mars 1944, numéros compris entre 1 et 4000 démunies de coupons et restant en circulation, seront échangées, titre pour titre, avec conformité de numéros, contre de nouvelles obligations 4 1/4 0/0 de même montant nominal, coupon n° 21, à l'échéance du 10 septembre 1954 et suivants attachés.

Cet échange s'effectuera à partir du 26 avril 1954, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, ainsi que dans ses sièges et agences en France.

COMPAGNIE PARISIENNE DE REESCOMPTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 168.750.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS

AYANT SON SIÈGE 26, RUE SAINT-GEORGES, A PARIS (9e)

Banque française inscrite sous le numéro 413.

R. C.: Seine n° 235179 B.

Modifications aux statuts.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dite Compagnie parisienne de réescompte, tenue à Paris, 26, rue Saint-Georges, le 2 mars 1954, il a été notamment décidé d'apporter aux statuts les modifications suivantes:

Les deux premiers alinéas de l'article 28 ont désormais la rédaction ci-dessous:

« Il est interdit aux administrateurs de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou un marché fait avec la société ou pour son compte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le conseil d'administration, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Avis est donné de ces autorisations aux commissaires aux comptes.

« Il est, chaque année, présenté à l'assemblée générale, par le ou les commissaires aux comptes, un rapport spécial, sur l'exécution des marchés ou entreprises autorisés par le conseil d'administration. »

Le reste de l'article sans changement.

Le cinquième et dernier alinéa de l'article 45 est annulé et remplacé par le texte suivant:

« 3° Le montant que l'assemblée générale, sur la proposition du conseil, décidera soit de prélever en faveur de tous fonds de réserves supplémentaires ou de prévoyance, soit de reporter à nouveau. »

« 4° Sur le surplus, il sera prélevé 10 0/0 pour être réparti entre les membres du conseil d'administration. Le solde reviendra aux actions. »

« Pour la détermination du tantième revenant aux membres du conseil d'administration au titre d'un exercice, il pourra être tenu compte des sommes distribuées ou incorporées au capital, par prélèvement sur les résultats réservés d'exercices précédents, sans, toutefois, qu'il puisse être remonté au delà de l'exercice 1953. »

Les alinéas 2, 3 et 4 de l'article 49 sont supprimés.

L'article 50 est désormais rédigé ainsi:

« En cas d'augmentation du capital social, les assemblées qui auront à statuer sur la nomination de commissaires vérificateurs d'apports pourront être convoquées trois jours à l'avance par insertion dans un journal d'annonces légales du siège social. »

Le reste de l'article sans changement.

Tous pouvoirs ont, en outre, été donnés au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de ladite assemblée pour effectuer les dépôt et publication.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 mars 1954 ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de la Seine, le 12 mars 1954, sous le n° 4907.

Pour extrait et mention:

Le conseil d'administration.

Grande Compagnie des Télégraphes du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: COPENHAGUE

Le conseil d'administration de la Grande Compagnie des Télégraphes du Nord communique les renseignements suivants sur le résultat financier de l'exercice 1953:

Les bénéfices bruts s'élèvent à Kr. 20.533.662,90 (Frs. 1.036.399.389). Après déduction des frais d'exploitation, Kr. 16.321.005,69 (Frs 823.773.158), dont les amortissements sur établissements s'élèvent à Kr. 998.150,85 (Frs. 50.379.854), le solde ressort à Kr. 4.212.657,21 (Frs. 212.626.231).

En ajoutant au solde le report de l'exercice 1952, Kr 4.795.682,57 (Frs. 242.053.378), il reste à la disposition de l'Assemblée Générale la somme de Kr. 9.008.339,77 (Frs. 454.679.610).

Sur cette somme disponible, le conseil proposera la distribution d'un dividende de 10 0/0 ainsi que l'affectation d'une somme de Kr. 400.000 (Frs. 20.189.274) à un compte de frais pour recherches, et le report à l'exercice 1954 du solde, Kr. 4.737.339,77 (Frs. 239.168.633).

Le dividende sera, comme l'année dernière, calculé en livres sterling.

Les francs ci-dessus cités ont été calculés sur la base de Kr. 1,98125 pour Frs. 100 (au cours de change du 31 décembre 1953).

La date de l'assemblée générale sera communiquée ultérieurement.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Raymond Lavache, né à Coulanges-lès-Nevers (Nièvre) le 16 octobre 1924, demeurant 77, rue de Seine, à Alfortville (Seine), agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Michèle-Paulette, née le 19 mars 1947 à Alfortville (Seine), et Didier-Pascal, né le 22 juin 1951 à Alfortville (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Lavalle.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe alpin populaire.** But: faire connaître et aimer la nature, et la montagne en particulier; développer moralement et physiquement le peuple travailleur par des activités de plein air. Siège social: 19, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris.

9 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Académie de boxe de Denain.** But: encourager la boxe et l'éducation physique sous toutes ses formes, en vulgariser la pratique et établir entre tous les membres des relations amicales. Siège social: 2, rue L.-Petit, Denain.

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Comice agricole du canton de Lanvollon.** But: organiser des concours et des réunions d'exposition de produits d'élevage et de culture. Siège social: mairie de Gommenec'h.

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Union départementale de défense des petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales et artisanales des Hautes-Pyrénées.** But: étude et défense des intérêts de petites et moyennes entreprises, démarches auprès des pouvoirs publics, organisation de services destinés à donner des renseignements utiles aux adhérents. Siège social: 5, rue de l'Ayguerote, Tarbes.

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Club bouliste de la nouvelle poste.** But: concours et jeux de boules (lyonnaises). Siège social: Café des Touristes, place du 4-Septembre, Villeneuve-sur-Lot.

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Club des cinéastes amateurs de Fécamp et de la région.** But: encourager le goût et l'art du cinéma dans l'amateurisme en favorisant la formation de réalisateurs par l'organisation de cours techniques, de manifestations et de concours entre tous les cinéastes amateurs adhérant au club. Siège social: chez M. Ulysse Prevost, 35, rue Jacques-Huel, Fécamp.

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association oranaise d'aide au logement.** But: aide à la construction et amélioration du logement au profit des familles et des personnes de condition modeste par le moyen d'un double service d'informations et de prêts. Siège social: square Garbé, Oran.

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des maisons boulonnaises « Abbé Pierre ».** But: remédier par tous moyens aux effets de la crise actuelle du logement. Siège social: 24, Grande-Rue, Boulogne-sur-Mer.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Amicale des anciens aviateurs militaires de la base de Chartres.** But: grouper les anciens aviateurs militaires de l'ex-base aérienne de Chartres pour maintenir et développer les liens de camaraderie qui les unissaient jadis. Siège social: chez M. le lieutenant-colonel Ginestet, villa « Les Acacias », Poisvilliers.

17 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Syndicat d'initiative de tourisme du canton de Sousceyrac.** But: organisation et développement du tourisme dans la région. Siège social: mairie de Sousceyrac.

17 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Les Amis.** But: grouper les jeunes gens désireux de séjourner en montagne dans les centres de jeunesse à bon marché créés ou gérés par l'association. Siège social: chez le secrétaire, Peisey-Nancroix.

17 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Rotary-Club de Saint-Germain-en-Laye.** But: encourager et cultiver l'idéal de service, considéré comme base de toute entreprise honorable. Siège social: au pavillon Henri-IV, Saint-Germain-en-Laye.

17 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **L'Espérance raincéenne.** But: développer la culture musicale populaire et assurer l'enseignement de la musique. Siège social: hôtel de ville du Raincy.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Société d'aide aux élèves de Blavignac et de Blavignaguet.** But: fournitures gratuites aux élèves de l'école communale. Siège social: école communale, à Blavignac.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité permanent des fêtes de Limbrassac.** But: aider la municipalité dans l'organisation des fêtes publiques. Siège social: mairie de Limbrassac.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Comité de défense des mal logés du Portel.** But: aider à remédier, par tous les moyens qu'il jugera appropriés, aux effets de la crise actuelle du logement et du relogement des familles sans abri, mal logés. Siège social: 4, rue du Rieu-de-Cat, le Portel.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Union sportive bonnychonne.** But: organisation de courses cyclistes. Siège social: café des Sports, route Nationale, Bonny-sur-Loire.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des familles rurales de Saint-Aubin-d'Aubigné.** But: défense des intérêts matériels et moraux. Siège social: mairie de Saint-Aubin-d'Aubigné.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Comité départemental de l'habitat rural du département d'Ille-et-Vilaine.** But: renseignement et amélioration de l'habitat rural. Siège social: maison de la famille, 20, rue Victor-Hugo, Rennes.

19 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association du théâtre amateur du secteur de Seyches.** But: organisation et production en public de manifestations dramatiques, dramatico-lyriques, vocales, de pantomimes, de marionnettes, de variétés. Siège social: salle Saint-Jean, à Seyches.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Comité des fêtes de Landrevarzec.** But: organisation de courses cyclistes et de différentes réjouissances. Siège social: chez M. Caugant (Guillaume), rue de la Mairie, bourg de Landrevarzec.

20 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Amicale des élèves et anciens élèves de l'école de rééducation professionnelle des mutilés de Rennes.** But: établir ou resserrer entre les élèves et anciens élèves de l'école des liens d'amitié fraternelle et de solidarité tant morale que matérielle. Siège social: rue Edouard-Vaillant, Rennes.

20 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **La Pétanque néracaise.** But: pratique du jeu de boules provençal et pétanque. Siège social: café du Palais, 22, rue Fontindelle, Nérac.

22 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association d'éducation populaire de Wierre-Effroy.** But: favoriser l'éducation physique, morale, intellectuelle, artistique et religieuse des jeunes gens. Siège social: presbytère de Wierre-Effroy, par Rinxent.

23 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Amicale des anciens et anciennes élèves de l'école publique de Longavesnes.** But: entretenir l'union parmi la jeunesse locale, continuer l'œuvre éducatrice de l'école. Siège social: mairie de Longavesnes.

23 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Centre d'études techniques agricoles de Langon.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: mairie de Langon.

23 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Foyer rural Litteau-La Bazoque-Monthuquet.** But: mettre à la disposition de ses membres, familles et jeunes, des services d'entr'aide, des moyens de distraction, de formation technique et de culture générale. Siège social: salle des fêtes de Litteau, par Balleroy.

23 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Les Dames de la Charité, œuvre des pauvres malades des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Jean.** But: bienfaisance. Siège social: 45, rue de la République, Fontenay-le-Comte.

24 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale d'orientation et de défense pour l'accès à la petite propriété.** But: orienter vers la petite propriété. Siège social: 25, rue Lucien-Sampaix, Paris.

24 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Communauté israélite d'Aix.** But: culte, entr'aide, défense, arts, tradition. Siège social: 6, boulevard Saint-Louis, Aix.

24 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association touristique, sportive et culturelle des administrations financières, section d'Eure-et-Loir.** But: procurer à ses adhérents des loisirs sains, favoriser le développement de la pratique du sport, tout en les mettant à même de compléter leur formation générale. Siège social: 2, rue de Varize, Chartres.

24 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Amicale paysanne de Fumel et des environs.** But: amélioration de l'agriculture et des conditions de vie à la campagne. Siège social: mairie de Fumel.

25 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Union fraternelle mondiale (U. F. M.)** But: échanges culturels. Siège social: 25, rue de Paris, Clichy.

25 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association flérienne interprofessionnelle pour la médecine du travail.** But: organisation d'un service interentreprises des services médicaux du travail établi en conformité de la loi du 11 octobre 1946 et du décret d'application du 27 novembre 1952, ainsi que de tous autres textes qui pourraient réglementer la médecine du travail. Siège social: rue Laforest, Flers.

26 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Caisse d'entraide mutuelle des employés et ouvriers de la maison Dupont et Cie.** But: assistance mutuelle de ses membres dans toutes les circonstances où ils peuvent en avoir besoin. Siège social: au siège de la société Dupont et Cie, à Saint-Georges-des-Groseillers.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Auxerre. **Etoile d'Arbaud.** But: éducation populaire. Siège social: presbytère de Cravant.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Les Artistes associés.** But: diffusion sous toutes leurs formes des arts dramatiques, lyriques, chorégraphiques et picturaux. Siège social: 22, rampe Cauchoise, Rouen.

26 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Comité des foires-expositions ostréicoles, agricoles, commerciales et industrielles de Marennes.** But: organisation, direction et développement de toutes manifestations susceptibles de contribuer au progrès ostréicole, agricole, artisanal, commercial et industriel, notamment par des foires-expositions, des expositions et des concours. Siège social: mairie de Marennes.

26 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Lou Rian d'Arle.** But: maintenir les traditions du pays d'Arles, ses us et coutumes et participer à toutes les manifestations régionalistes et folkloriques. Siège social: 35, rue Portagnel, Arles.

27 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association d'entraide pour l'habitat de Feuquières-en-Vimeu.** But: aide à la construction d'habitations. Siège social: mairie de Feuquières-en-Vimeu.

29 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Le Rayon de Vie.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: Grande-Rue, Saint-Sauveur.

29 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe d'études pour l'Union latine.** But: resserrer les liens entre les peuples latins; faciliter la tâche de l'Union latine et collaborer avec elle. Siège social: 2, rue de Valence, Paris.

29 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement professionnel parisien d'aide au logement.** But: mettre en œuvre tous moyens d'aide à la construction et notamment collecter et employer sous toutes les formes et dans toutes les conditions prévues par le décret n° 53-701 du 9 août 1953 et par tous textes légaux l'ayant complété ou modifié, ou devant le compléter ou le modifier à l'avenir, les sommes que les employeurs sont tenus d'affecter annuellement à l'effort de construction. Siège social: 124, rue Réaumur, Paris.

30 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Amitiés franco-canadiennes.** But: accroître et resserrer les liens entre les Canadiens et les Français, accroître et créer un centre d'accueil pour les Canadiens se rendant sur la Côte d'Azur; développer la propagande en faveur de Nice et de la Côte d'Azur. Siège social, 2, rue Lamartine, Nice.

30 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Syndicat de défense contre les maladies du bétail de Sainte-Maure et des environs.** But: lutte contre les maladies du bétail, en particulier la tuberculose bovine. Siège social: hôtel de ville de Sainte-Maure.

30 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Gard. **Boule du Relais.** But: réunir des joueurs de boules, faire des concours. Siège social: bar le Relais, 87 *bis*, rue de la République, Nîmes.

30 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Constitution de l'Association amicale des anciens élèves de l'institution Notre-Dame.** But: renouer les relations de bonne et franche camaraderie d'autrefois; secourir d'anciens élèves tombés dans le besoin. Siège social: 4, rue des Lisses, Chartres.

31 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association artistique des hospitaliers du Gard.** But: distraire et soutenir le moral des malades traités dans les hôpitaux, sanatoriums et cliniques. Siège social: hôpitaux de Nîmes, 5, rue Hoche, à Nîmes.

1er avril 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des copropriétaires de l'immeuble La Fayette.** But: défense des intérêts des copropriétaires de l'immeuble La Fayette. Siège social: brasserie du Ford Bab Azoun, 31, boulevard Carnot, Alger.

2 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association de parents d'élèves du collège classique de Bédarieux.** But: assurer le confort matériel et moral des élèves. Siège social: 92, rue Saint-Alexandre, Bédarieux.

2 avril 1954. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **La Distraction des malades** (association des bibliothèques des hôpitaux de Limoges). But: création, fonctionnement et développement des bibliothèques dans les hôpitaux et hospices de Limoges. Siège social: 15, rue François-Chénieux, Limoges.

MODIFICATIONS

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Oran. Société sportive **Gallia-Club oranais.** Modifications apportées à la composition de son conseil d'administration. Siège social: 12, rue du Fondouck, Oran.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés** transfère son siège social du 7, rue de Navarre, Paris, au 8, rue des Canettes, Paris.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. L'association L'Amicale des anciens du 204e régiment d'infanterie, cercle d'Auxerre, change son titre qui devient **Amicale des anciens du 204e régiment d'infanterie.** Siège social: caserne Vauban, Auxerre.

20 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'**Association La Jeune France** transfère son siège social du café Bellevue, rue Cyprien-Quinet, à Libercourt, au café de la Paix, 93, rue Cyprien-Quinet, à Libercourt.

24 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Société de gymnastique La Fourmisienne.** But: formation physique et morale par la gymnastique et les sports ainsi que la préparation militaire. Modifications apportées à la composition du conseil d'administration et aux statuts. Siège social: salle de gymnastique, place de la République, Fourmies.

25 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Le **Syndicat d'initiative de tourisme de Montréjeau-Gourdan-Polignan** transfère son siège social du 6, rue des Trois-Maréchaux au 55, rue des Pyrénées, Montréjeau.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

8 mars 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 18 mars 1954.) **Association culturelle franco-allemande.** But: pratique de la langue allemande et échanges culturels franco-allemands. Siège social: 28, rue Serpente, Paris.

MODIFICATIONS

24 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des femmes orthodoxes roumaines change son titre qui devient: **Association des femmes orthodoxes roumaines hors de leurs frontières.** Siège social: 9 *bis*, rue Jean-de-Beauvais, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

Les décrets, arrêtés et circulaires concernant la participation des employeurs à l'effort de construction (versement de 1 p. 100 sur les salaires) ont été réunis en une brochure portant le n° 1002, qui est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e), au prix de **50 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13].)